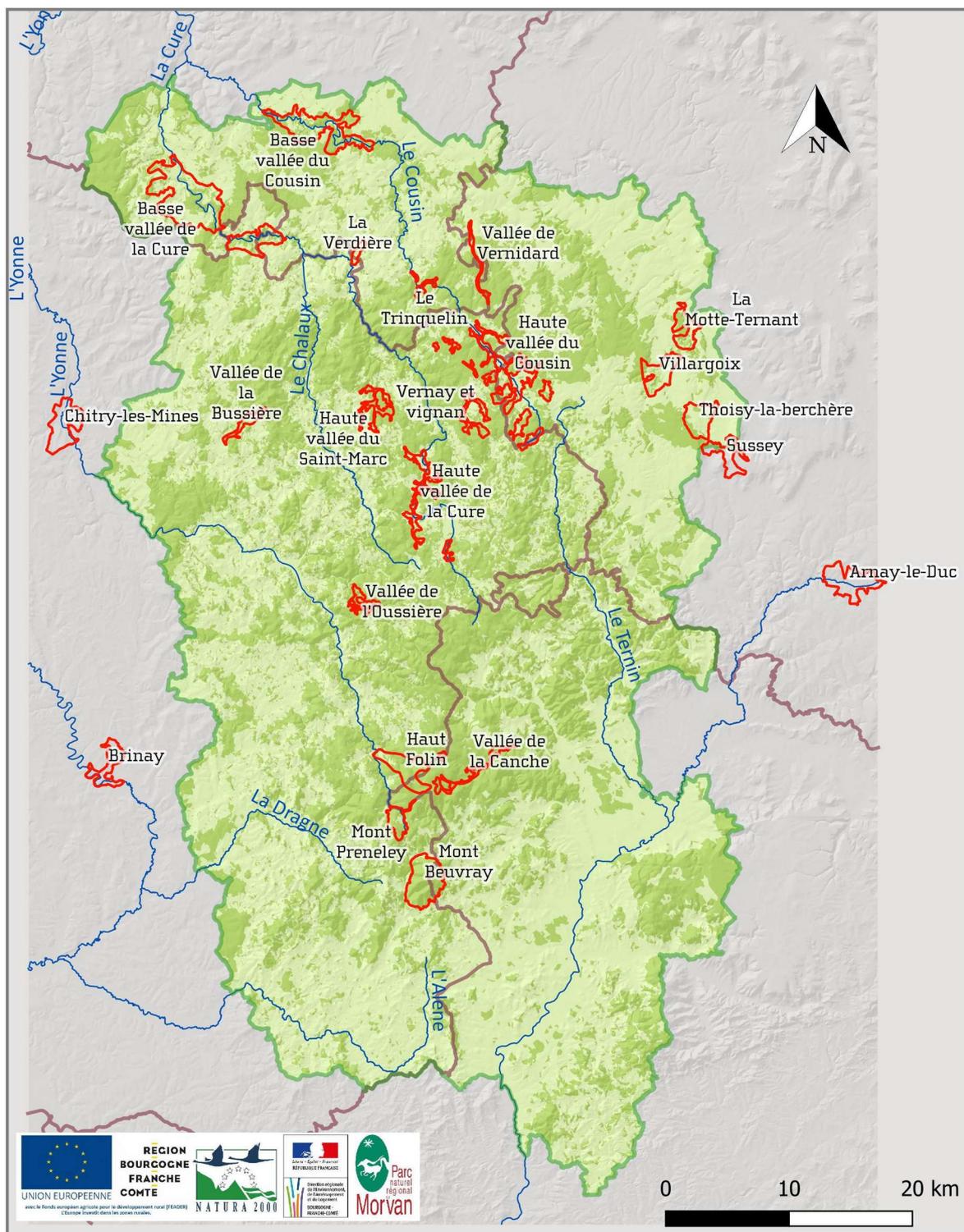


DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

« MILIEUX HUMIDES, FORETS, PELOUSES ET HABITATS A CHAUVES-SOURIS DU MORVAN »

FR2600987



PARTIE 1

Enjeux et objectifs de conservation

1. Les enjeux de conservation

1.1 Les enjeux écologiques

Les enjeux écologiques peuvent être synthétisés selon les grands types de milieux qui hébergent les différentes espèces animales d'intérêt communautaire ayant permis la désignation du site. Plusieurs enjeux ont été répertoriés sur :

- Les cours d'eau de tête de bassin versant, qui accueillent, entre autre, la Moule perlière, l'Écrevisse à pattes blanches, le Chabot commun et des libellules d'intérêt communautaire.
- Les forêts de feuillus pour leurs diversités et offrant des gîtes et des zones de chasse pour les chauves-souris d'intérêt communautaire ;
- Les prairies et le bocage qui accueillent le triton crêté et sert de territoire de chasse aux chauves-souris d'intérêt communautaire ;
- Les tourbières et milieux paratourbeux, très présents dans les fonds de vallon du centre du Morvan, sont les habitats privilégiés de papillons d'intérêt communautaire ;
- Les habitats à chauves souris qui comprennent les gîtes en milieux anthropiques et forestiers et leurs zones de chasses associées ;
- Les milieux secs et les landes ;

A ces enjeux écologiques principaux, ciblés sur des milieux naturels et leur faune associée, s'ajoutent des enjeux plus transversaux portant sur :

- L'ensemble des autres espèces animales et habitats d'intérêt communautaire du site

1.2 Les enjeux socio-économiques

Le diagnostic socio-économique fait ressortir une utilisation des ressources du site dominée par l'exploitation agricole et forestière. On retiendra donc comme enjeux, le maintien :

- de l'activité agricole d'élevage ;
- d'une sylviculture de production ;
- d'un lieu de vie pour les habitants (pêche, chasse, loisirs de plein air...).

2. Les objectifs du site

Afin de répondre aux enjeux de conservation du site, il convient de définir des objectifs qui prennent en compte à la fois les enjeux écologiques et les enjeux socio-économiques, les activités humaines étant le premier facteur influençant les espèces et les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site.

L'objectif à long termes du site est de :

Maintenir ou restaurer l'état favorable de conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

Sont listés ci-après les objectifs opérationnels selon 6 thématiques « milieux naturels et anthropiques », une thématique « connaissance », une thématique « transversale », une thématique « accompagnement » (voir tableau récapitulatif).

Les cours d'eau

- Maintenir et favoriser la diversité hydromorphologique des milieux aquatiques à enjeux

- Préserver les secteurs de cours d'eau les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire

Les forêts de feuillus

- Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière
- Adapter l'exploitation forestière aux forêts de pentes, aux forêts de ravins et aux forêts humides
- Améliorer la structure et la composition des forêts

Les prairies et le bocage

- Favoriser le maillage bocager et la diversité des milieux constituant le bocage (mares, arbres isolés, haies, ripisylves, sources)
- Préserver et améliorer la qualité des prairies

Les tourbières et zones paratourbeuses

- Restaurer et maintenir le réseau écologique des tourbières

Les habitats à Chauves-souris

- Préserver et développer des gîtes à chauves-souris en milieux anthropiques et forestiers
- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques

Les milieux secs de landes et de pelouses

- Restaurer et maintenir les milieux ouverts de landes et de pelouses

Connaissance

- Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Transversale

- Maintenir et entretenir les corridors écologiques
- Intégrer les changements climatiques dans la gestion
- Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux

Accompagnement

- Mettre en œuvre de DOCOB

PARTIE 2

Plan d'action

1. Les actions

Sont ici proposées 32 actions opérationnelles pouvant permettre de répondre aux objectifs de conservation du site.

Ces actions sont regroupées selon les grands types de milieux issus des enjeux de conservation. On trouvera des actions liées aux :

- Espaces agricoles bocagers : « BOC »
- Chauve-souris : « CH »
- Cours d'eau : « EAU »
- Forêts : « FOR »
- Milieux Ouverts : « MO »
- Tourbières : « TOURB »
- Transversales : « TR »

Une autre partie de ces actions sont liées à la mise en œuvre du DOCOB et à la production de connaissances :

- Accompagnement : « ACC »
- Connaissance : « CO »

1.1 Description des rubriques des fiches actions

En en-tête sont présentés le *nom* et le *code* de l'action. Puis par la suite sont présentés :

- *les objectifs concernés* : il s'agit des objectifs auxquels l'action est rattachée.

- *les espèces et habitats visés* : il s'agit du nom des principales espèces animales et/ou des principaux habitats d'intérêt communautaire ciblés par l'action.

- *les actions associées potentielles* : il s'agit des autres actions du DocOb auxquelles celle-ci peut potentiellement être associée.

- *description de l'action*: cette rubrique détaille l'objectif de l'action et précise les moyens opérationnels à mobiliser.

- *les outils financiers mobilisables* : la liste des outils de financements qui peuvent être mobilisés afin de mettre en œuvre l'action est présenté. Nous retrouvons :

- les Contrats Natura 2000 « forestiers » ou « non-agricoles, non forestiers » ;
- les Mesures agro-environnementales (MAE) ;
- les Contrats territoriaux de rivière du Morvan.
- Etc.

Pour les contrats Natura 2000, et les MAE, il convient de se référer aux textes législatifs en vigueur.

- *les engagements et recommandations* : cette rubrique s'applique principalement aux actions contractuelles. Y sont décrits les principaux engagements du contractant souscrivant à l'action. Dans tous les cas, il faudra se référer aux textes officiels.

- *les points de contrôle et justificatifs* : Cette rubrique s'applique principalement aux actions contractuelles. Y sont détaillés les points principaux sur lesquels peuvent porter les contrôles des services instructeurs ainsi que les pièces qui peuvent être exigées. Dans tous les cas, il faut se référer aux textes officiels pour s'informer des exigences minimales requises.

- *la mise en œuvre* : cette rubrique détaille la façon dont l'action sera mise en œuvre en précisant notamment le rôle de l'animateur et l'élaboration d'un cahier des charges.

- *les partenaires* : sont ici listés les partenaires potentiels à la mise en œuvre de l'action.

- *les bénéficiaires* : cette rubrique concerne essentiellement les actions contractuelles. Elle établit les personnes éligibles à la contractualisation de l'action.

- *les indicateurs* : sont ici présentés les indicateurs potentiels pouvant permettre le suivi de la mise en œuvre de l'action. Ils sont repris dans le tableau des indicateurs situés à la suite des fiches actions.

En l'absence de contenu pertinent, les rubriques seront notées « n.a. » pour « non applicable ».

1.2 Les fiches actions

Ci-après sont proposées les 32 fiches actions retenues :

ACC1 : Animation territoriale

ACC2 : Animation foncière pour préserver les cœurs de biodiversité

ACC3 : Amélioration de la pertinence des limites du site

ACC4 : Évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs

BOC1 : Plantation et maintien d'arbres isolés et des haies

BOC2 : Conserver, restaurer et créer des milieux humides en milieu bocager

BOC3 : Maintenir les prairies et favoriser la gestion extensive

BOC4 : Favoriser les pratiques de gestion raisonnée du risque parasitaire

BOC5 : Restauration du fonctionnement hydrique des prairies (« Dé-drainage »)

CH1 : Aménagement, restauration et mise en tranquillité des gîtes à chauve-souris

CH2 : Améliorer les habitats de chasse des chauves-souris

CO1 : Suivis des gîtes à chauves-souris, des corridors de déplacement et des zones de chasse

CO2 : Analyse des pratiques anthropiques en lien avec la préservation des espèces et des habitats

CO3 : États des lieux et suivis de populations d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire

EAU1 : Protection permanente ou ponctuelle des cours d'eau

EAU2 : Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau, étangs et annexes hydrauliques

EAU3 : Lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles liées aux activités humaines

FOR1 : Mise en place de dispositifs favorisant le développement ou le maintien des forêts feuillues à forts enjeux

FOR2 : Utilisation de matériels adaptés ou innovants pour le maintien et la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire

FOR3 : Gestion irrégulière des forêts de feuillus

FOR4 : Favoriser la régénération naturelle et les mélanges d'essences autochtones

FOR5 : Maintenir et favoriser le fonctionnement des milieux de transition

MO1 : Restauration de milieux ouverts enfrichés ou en cours d'enfrichement avec maintien de mosaïques de milieux

MO2 : Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâturage

TOURB1 : Restauration et maintien de tourbières et des milieux tourbeux

TR1 : Limitation de l'impact de la fréquentation du public
TR2 : Maintien, création ou restauration des ripisylves
TR3 : Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives
TR4 : Lutte contre les espèces envahissantes
TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites
TR6 : Expérimentation, suivi et information sur le changement climatique
TR7 : Action innovante de renforcement de population d'espèce déjà présente

1.3 Liste des abréviations utilisées

CA : Chambre d'Agriculture
CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
CENB : Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne
CRBFC : Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CUMA : Coopérative d'utilisation du matériel agricole
DDT : Direction départementale des territoires
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FDC : Fédération de chasse
FDP : Fédération de pêche
FREDON : Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
GEB : Groupe écrevisse bourguignon
GIE : Groupement d'intervention et d'entraide
HIC : Habitat d'intérêt communautaire
MAE : Mesures agro-écologiques
INRAE : Institut national de recherche agronomique et environnementale
PNRM : Parc naturel régional du Morvan
OFB : Office français de la biodiversité
ONF : Office national des forêts
RNRTM : Réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan
SAFER : Société d'Aménagement foncier et d'établissement rural
SHNA : Société d'Histoire Naturelle d'Autun

Objectifs concernés :

- Tous les objectifs

Espèces et Habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

Actions associées potentielles :

- Toutes les actions

Description de l'action :

Cette action vise à mettre en place l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs, en concertation avec les acteurs locaux, via notamment le comité de pilotage.

Elle prend la forme d'un temps dédié à l'animation et la gestion administrative.

Localisation :

Toutes les entités.

Mise en œuvre :**Animation et gestion administrative et financière du DOCOB :**

- Information régulière du ou de la Président-e du CoPil
- Organisation d'une réunion annuelle du CoPil
- Rédaction d'un rapport d'activité annuel
- Animation de groupes de travail locaux et/ou thématiques
- Gestion financière des crédits d'animation
- Suivi des dossiers de contractualisation

Mise en œuvre et suivi des mesures de gestion :

- Animation, appui et aide au montage des contrats et chartes Natura 2000
- Construction et animation de projets agro-environnementaux

Accompagnement des acteurs du territoire et porteurs de projets :

- Réponse aux sollicitations des porteurs de projets en portant à leur connaissance toutes les informations nécessaires : enjeux du site, cartes de répartition des habitats et des espèces...
- Production de publications écrites dédiées aux porteurs potentiels de projets sur le site.

Information et sensibilisation des acteurs du territoire :

- Elaboration et mise à jour d'outils de communication
- Elaboration d'outils et de programme pédagogique
- Travail en lien avec les structures relais sur le territoire
- Rencontre des acteurs du territoire
- Valorisation des actions réalisées en participant aux grands prix Natura 2000, concours des pratiques agroécologique prairies et parcours, ou autres.
- Organisation et participation à des animations grand public
- Communication auprès des médias

Veille sur la cohérence des politiques publiques :

- Veille à la compatibilité des politiques publiques du territoire avec les enjeux propres au site.

- Participation aux groupes de travail en amont de la mise en oeuvre de ces politiques
- Collaboration avec les animateurs ou gestionnaires de programmes de préservation de la biodiversité et de gestion des eaux
- Veille générale sur les projets, de toute nature, situés dans ou à proximité du site, soumis ou non à autorisation mais susceptibles d'avoir un impact sur le site.
- Accompagnement des porteurs de projet

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

n.a

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Gestion financière, organisation des CoPil, Bilan, Coordination des politiques publiques	50 jours /an		X	Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement

Partenaires (liste non exhaustive) :

DREAL, DDT, etc.

Bénéficiaires (liste non exhaustive) :

n.a.

Indicateurs

Nombre de réunions au sein du Réseau Natura 2000/Fédé de parc/Life
 Nombre d'articles de presse publié, (de supports de communication diffusés), de visite sur le site internet

Animation foncière pour préserver les cœurs de biodiversité

ACC2

Objectifs concernés :

- Tous les objectifs

Espèces et habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

Actions associées potentielles :

- Toutes les actions

Description de l'action:

Cette action a pour objet de mettre en place des outils fonciers comme par exemples les ENS ou des conventions avec les propriétaires pour préserver les cœurs de biodiversité de façon compatibles avec les enjeux et objectifs du DOCOB. Des mesures administratives et réglementaires comme la mise en place d'APPB ou d'APHN pourrait également être mobilisées.

Il s'agit pour l'animateur de réaliser des accompagnements de projets ou des études d'animation foncière qui visent à préserver les cœurs de biodiversité.

Elle prend la forme d'un temps dédié à la veille ou à l'accompagnement de projets sur le territoire.

Localisation :

Toutes les entités du site et à proximité du site pour les actions pouvant avoir des répercussions sur le site.

Mise en œuvre :

- Animation foncière grâce à des outils adaptés comme Vigifoncier ou auprès des communes sur les biens sans maître
- Mise en place d'outils juridiques de préservation de la biodiversité (APPB, APHN, ENS ...)
- Mise en place de conventions de gestion avec les propriétaires (notamment sur les gîtes de reproductions des chiroptères)
- Production et diffusion d'informations à destination des propriétaires, menée en parallèle de ces projets et lors de l'animation du DOCOB.

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

n.a.

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Animation	n.a.		X	Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement,

Partenaires (liste non exhaustive) :

DTT, DREAL, Communes, SHNA, CEN, CBNBP, CRPF, SAFER, PNR

Bénéficiaires (liste non exhaustive) :

n.a.

Indicateurs

Pourcentage de cœur de biodiversité ayant fait l'objet d'une action ou d'une sensibilisation. (Focus sur les forêts 2020-2025)

Nombre d'études et d'accompagnements réalisés

Amélioration de la pertinence des limites du site

ACC3

Objectifs concernés :

- Tous les objectifs

Espèces et Habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

Actions associées potentielles :

- Toutes les actions

Description de l'action :

Cette action a pour objet d'ajuster le périmètre du site pour répondre aux enjeux ayant permis la désignation du site ou suite à la découverte de nouveaux enjeux. Ce travail se fera en concertation avec tous les acteurs du territoire concernés et les services instructeurs.

Elle prend la forme d'un temps d'étude au portage du projet et à concertation entre les acteurs sur le territoire.

Localisation :

Toutes les entités et à proximité pour les actions pouvant avoir des répercussions sur le site.

Mise en œuvre :

- Encadrement et/ou réalisation des études afin de construire l'argumentaire de l'agrandissement potentiel
- Suivi et temps de prospection sur le terrain
- Programmation des études et accompagnement des études

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

n.a

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Animation	n.a.		X	Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement,

Partenaires :

DTT, DREAL, Communes, SHNA, CEN, CBNBP, PNRM

Bénéficiaires :

n.a.

Indicateurs

Nombre d'études suivies mises en place

Rapport entre les surfaces ajoutées et celles supprimées

Évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs

ACC4

Objectifs concernés :

- Tous les objectifs

Espèces et Habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

Actions associées potentielles :

- Toutes les actions

Description de l'action:

Cette action a pour objet d'établir un suivi de l'avancement des actions et une évaluation du DOCOB. L'évaluation permet de connaître l'impact de la mise en place des mesures sur les habitats et les espèces, ainsi que la gestion globale du site (animation, veille...). Des indicateurs devront être choisis pour mener cette analyse, sur différents plans (écologique, cartographique, socio-économique...). Ainsi, il peut s'agir de l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, l'efficacité des mesures sur les milieux ou espèces, la mise à jour des données (générales naturalistes, cartographiques...), ainsi qu'une mise en lumière des forces/faiblesses et des besoins du DOCOB. L'évaluation peut prendre en compte l'ensemble des habitats et espèces, qu'ils aient fait l'objet de mesures de gestion ou non. Pour ce faire, un travail avec les différents partenaires et structures naturalistes sera réalisé afin de déterminer les espèces et/ou les habitats cibles et des protocoles d'évaluation à long terme permettant de comparer les résultats avec d'autres sites.

Elle prend la forme d'un temps d'animation pour la collecte des données et elle prend la forme d'un temps d'étude pour suivre certains indicateurs.

Localisation :

- Toutes les entités et à proximité pour les actions pouvant avoir des répercussions sur le site.

Mise en œuvre :

- Encadrement et/ou réalisation des études afin de produire les données de suivis l'argumentaire de l'agrandissement potentiel
- Échange avec les structures partenaires sur les protocoles et les données

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

n.a

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Évaluation et suivi des indicateurs	n.a.		X	Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement,

Partenaires :

DTT, DREAL, Communes, SHNA, CEN, CBNBP, PNRM

Bénéficiaires :

n.a.

Indicateurs

n.a

Plantation et maintien d'arbres isolés et des haies

BOC1

Objectifs concernés :

- Favoriser le maillage bocager et la diversité des milieux constituant le bocage (mares, arbres isolés, haies, ripisylves, sources)
- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques
- Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire
- Maintenir et entretenir les corridors écologiques

Espèces et Habitats d'intérêt communautaire visés :

- Chauves-souris d'intérêt communautaire, Lucane Cerf-volant
- Toute autre espèce ou habitat d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure.

Actions associées potentielles :

- CH2 : Amélioration des habitats de chasse
- TR2 : Maintien, création ou restauration des ripisylves
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites

Description de l'action :

De part leurs multiples fonctions écologiques (lieux de vies, d'abris, d'alimentation), les arbres isolés et les haies constituent des habitats vitaux pour certaines espèces de la directive.

Cette action vise à maintenir ce réseau arboré continu ainsi que les éléments qui le composent. Il s'agit, plus précisément de :

- favoriser le maintien de haies multi-strates et des arbres isolés en faveur des espèces d'intérêt communautaire ;
- conserver un maillage bocager dense ;
- replanter si nécessaire des arbres isolés et des haies ;
- encourager la conservation de vieux arbres feuillus
- favoriser leur gestion et leur entretien par le biais de formation, par exemple.

Cette action pourra également permettre de créer une veille de l'état de conservation des haies et arbres isolés.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser les aménagements nécessaires et d'opérations de sensibilisation des acteurs locaux.

Localisation :

Les zones bocagères des piémonts et des franges sont les secteurs à privilégier, notamment les territoires à proximités des gîtes à chauve-souris ou identifiés comme territoire de chasse.

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux via l'action CO3
- Contrats Natura 2000 :
 - N06Pi - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets

- N06R - Chantier d'entretien de haies, d'alignement de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
- Mesures agro-environnementales correspondant à l'objectif de l'action
- Veille sur l'état de conservation des haies et arbres isolés
- Animation et sensibilisation auprès des professionnels agricoles et propriétaires.
- Toutes autres actions concourant à l'objectif

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Respecter le cahier des charges, défini par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur (fréquence d'entretien, type d'abattage, replantation, taille, élagage, type de matériel)
- Respect d'une période d'autorisation des travaux, définie par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur, en adéquation avec la réglementation
- Utilisation de matériel adapté à la coupe
- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires

Rémunérés:

- Taille de la haie, élagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage
- Plantation d'arbres isolés, d'alignements d'arbres ou de haies et remplacement des arbres manquants dans les haies ou alignement déjà existants (plantation d'essences endémiques et adaptées au contexte local, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés, utilisation d'un paillage non-plastique)
- Entretien et création des arbres têtards
- Exportation des rémanents et des déchets de coupe
- Études et frais d'expert
- Toutes autres opérations concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur l'avis des services instructeurs

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
En SAU- Taille de haie, élagage, recépage, étêtage des arbres sains	Selon montants des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des projets agro-environnementaux		X	Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Région
Hors SAU - Taille de haie, élagage, recépage, étêtage des arbres sains	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		
Débroussaillage				
Reconstitution et remplacement des arbres manquants ou d'arbres alignés				
Exportation des rémanents et des déchets de coupe				
Animation sensibilisation	15 jours/ an		X	

Partenaires (liste non exhaustive) :

SHNA, CBNBP, CENB, OFB, DREAL, DRAAF, Chambres d'agriculture, BioBourgogne, PNRM, CUMA, Conseil régional

Bénéficiaires (liste non exhaustive) :

Tous propriétaires, gestionnaires, exploitants (publics ou privés).

Indicateurs

Linéaire d'arbres plantés ou entretenus sur les entités par un contrat Natura 2000 ou une autre action convergente

Conserver, restaurer et créer des milieux humides en milieu bocager

BOC2

Objectifs concernés :

- Favoriser le maillage bocager et la diversité des milieux constituant le bocage (mares, arbres isolés, haies, ripisylves, sources)
- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques
- Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire
- Maintenir et favoriser la diversité hydromorphologique des milieux aquatiques à enjeux
- Maintenir et entretenir les corridors écologiques

Espèces et Habitats d'intérêt communautaire visés :

- Prairies humides, mésophiles et de fauche d'intérêt communautaire (6410, 6430, 6510)
- Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Chauves-souris d'intérêt communautaire, Agrion de Mercure, Agrion orné, Cordulie à corps fin, Gomphe serpent, Cuivré des marais, Cuivré de la bistorte
- Toute autre espèce ou habitat d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Actions associées potentielles :

- CH2 : Amélioration des habitats de chasse
- EAU1 : Mise en défend permanente ou ponctuelle des cours d'eau
- EAU2 : Restauration des cours d'eau, étangs et annexes hydrauliques
- TR2 : Maintien, création ou restauration des ripisylves
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites
- BOC6 : Restauration du fonctionnement hydrique des prairies
- TOURB1 : Restauration de tourbière et milieu tourbeux

Description de l'action :

Un maillage bocager est d'autant plus riche en espèces s'il est couplé à des milieux humides, tels que des mares, des sources, des zones de suintement naturels ou des mouillères.

Cette action vise à restaurer et créer le cas échéant des mares bocagères ; et de réaliser les travaux nécessaires permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

L'action doit aussi permettre de préserver les espaces humides du bocage via de la mise en défend et l'installation de système d'abreuvement quand cela est nécessaire.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser les travaux nécessaires ainsi qu'un temps pour la sensibilisation du grand-public et des acteurs du territoire.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones d'importance (réservoirs et corridors) pour le triton crêté, le sonneur à ventre jaune, mais également les secteurs de présence avérée ou potentielle de chauves-souris d'intérêt communautaire.

La notion de corridor écologique et de réseau est également priorisée.

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux via l'action CO3
- Contrats Natura 2000 :
 - N09Pi - Création ou rétablissement de mares ou d'étangs
 - N09R - Entretien de mares ou d'étangs
 - N24Pi - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
- Actions via les contrats de bassin
- Mesures agro-environnementales correspondant à l'objectif de l'action
- Animation et sensibilisation auprès des professionnels agricoles et du grand-public.
- Toutes autres actions concourant à l'objectif

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :**Non rémunérés :**

- Respect du cahier des charges, défini par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur (matériels et matériaux utilisés, taille de la ripisylve, absence de poissons dans les mares ...)
- Respect d'une période d'autorisation des travaux, définie par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur. Les périodes de travaux devront être hors période de reproduction des amphibiens et si possible sur les périodes les plus sèches possibles
- Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare
- Interdiction d'utiliser des procédés chimiques en cas de lutte contre des espèces indésirables

Rémunérés:

- Profilage des berges en pente douce,
- Désenvasement, curage et gestion des produits du curage
- Colmatage
- Végétalisation des mares avec des espèces indigènes
- Enlèvement manuel des végétaux ligneux, dévitalisation par annelation
- Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords de zones humides
- Faucardage de la végétation
- Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare
- Exportation des végétaux
- Enlèvement des macro-déchets
- Fourniture de poteaux, grillage, clôture
- Pose et dépose saisonnière s'il y a lieu
- Création de fossés ou de talus interdisant l'accès
- Enlèvement manuel des végétaux ligneux
- Création de linéaires de végétations écran par plantation d'essence autochtones
- Entretien des équipements
- Études ou frais d'expert
- Toutes autres opérations concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur l'avis des services instructeurs

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
En SAU : Restauration, création et entretien de mares, mise en défens et pose d'abreuvoir	Sur devis ou selon montants des compensations financières définis par les modalités des projets agro-environnementaux		X	Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Hors SAU : Restauration, création et entretien de mares	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de	X		

	mise en œuvre des contrats Natura 2000			
Animation sensibilisation	15 jours/ an		X	

Partenaires (liste non exhaustive) :

SHNA, CBNBP, CENB, OFB, DREAL, DRAAF, Chambres d'agriculture, BioBourgogne, PNRM, DDT, syndicats agricoles

Bénéficiaires (liste non exhaustive) :

Tous propriétaires, gestionnaires, exploitants (publics ou privés)

Indicateurs

Nombre de milieux humides restaurés ou faisant l'objet de préservation par un contrat Natura 2000 ou une action convergente

Maintenir les prairies et favoriser la gestion extensive

BOC3

Objectifs concernés :

- Préserver et améliorer la qualité des prairies
- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques
- Maintenir et entretenir les corridors écologiques
- Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux
- Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire

Espèces et habitats d'intérêt communautaire visés :

- Prairies humides, sèches, mésophiles et de fauches d'intérêt communautaire (6230*, 6410, 6430, 6510)
- Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Chauves-souris d'intérêt communautaire, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Agrion de Mercure, Agrion orné
- Toute autre espèce ou habitat d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Actions associées potentielles :

- CH2 : Amélioration des habitats de chasse
- TR3 : Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites
- BOC4 : Favoriser les pratiques de gestion raisonnée du risque parasitaire
- BOC5 : Restauration du fonctionnement hydrique des prairies
- EAU3 : Lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles liées aux activités humaines

Description de l'action :

L'action a pour objectif de :

- empêcher le retournement des prairies,
- maintenir une fauche et promouvoir une fauche tardive sur les prairies fauchées
- maintenir et créer des bandes refuges
- promouvoir des pratiques de fauche favorisant la fuite des espèces (centrifuge, vitesse de fauche adaptée, barre d'effarouchement...)
- maintenir et favoriser une gestion pastorale extensive voire biologique
- limiter ou diminuer les pratiques de déprimage
- limiter ou diminuer les pratiques de sur-semis
- limiter ou supprimer les amendements
- limiter ou supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires
- limiter ou diminuer le chargement sur les prairies

Il s'agit des pratiques de base d'une gestion extensive qui permettent de préserver la diversité spécifique caractéristique des prairies.

Elle prend la forme d'accompagnement des éleveurs à travers des journées d'échange, de formation et de sensibilisation ; et d'engagements contractuels au travers d'un projet agro-environnemental.

Localisation :

Toutes les prairies en particulier celles identifiées comme des habitats d'intérêt communautaire et/ou, où

la présence d'espèce d'intérêt communautaire est avérée ; ainsi que les territoires de chasse des chauves-souris (Grand murin...).

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux via l'action CO3
- Contrats Natura 2000 :
 - N04R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
 - N03Pi - Équipements pastoraux et gestion pastorale des milieux ouverts
 - N03Ri - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- Actions via les contrats de bassin
- Mesures agro-environnementales correspondant à l'objectif de l'action
- Animation et sensibilisation auprès des professionnels agricoles.
- Toutes autres actions concourant à l'objectif

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Respect du cahier des charges, défini par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur (type de fauche, type de matériel, plan de pâturage et d'épandage, ...)
- Respect d'une période d'autorisation des travaux, définie par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur. La période de travaux devra être en dehors de la période de nidification des oiseaux nicheurs au sol
- Absence de destruction des prairies (labour, nivellement, etc.)
- Absence de mise en place de nouveau système d'assainissement des parcelles (drain, rigole, fossé, etc.)

Rémunérés:

- Fauche / fauche tardive
- Conservation des bandes refuges
- Absence totale d'apports de fertilisants minéraux et organique
- Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires
- Chargement moyen maximum de 1,4 UGB/ha/an
- Études ou frais d'expert
- Toutes autres opérations concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur l'avis des services instructeurs

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Gestion des milieux ouverts hors SAU	Sur devis et selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Mesures agro-environnementales	Selon montants des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des projets agro-environnementaux		X	
Animation sensibilisation	45 jours/ an		X	

Partenaires (liste non exhaustive) :

SHNA, CBNBP, CENB, OFB, DREAL, DRAAF, Chambres d'agriculture, BioBourgogne, PNRM, DDT, syndicats agricoles

Bénéficiaires (liste non exhaustive) :

Tous propriétaires, gestionnaires, exploitants (publics ou privés)

Indicateurs

Nombre d'hectares de prairies engagées dans une gestion extensive par un contrat Natura 2000 ou une action convergente

Favoriser les pratiques de gestion raisonnée du risque parasitaire

BOC4

Objectifs concernés :

- Préserver et améliorer la qualité des prairies
- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques
- Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire

Espèces et Habitats d'intérêt communautaire visés :

- Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Chauves-souris d'intérêt communautaire, Chabot commun, Lamproie de planer, Moule perlière, Mulette épaisse, Écrevisses à pattes blanches
- Toute autre espèce ou habitat d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de l'action

Actions associées potentielles :

- CH2 : Amélioration des habitats de chasse
- BOC2 : Conserver, restaurer et créer des milieux humides en milieu bocager
- BOC3 : Maintien des prairies et favoriser la gestion extensive
- EAU3 : Lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles liées aux activités humaines
- TOURB1 : Restauration de tourbière et milieux tourbeux
- TR3 : Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives

Description de l'action :

Certaines molécules utilisées dans les vermifuges pour bétail ont tendance à toucher de nombreuses espèces d'insectes autres que les parasites internes qu'ils traitent. Le but de cette action est de sensibiliser les éleveurs et les vétérinaires à l'adaptation de leurs techniques de traitement antiparasitaires du bétail pâturant, de manière à diminuer l'impact des résidus de traitements dans les déjections sur les espèces non ciblées. Cette action permettra notamment de préserver les cortèges d'insectes coprophages, ainsi que la faune insectivore (chiroptères, oiseaux insectivores...).

Elle prend la forme d'un accompagnement des éleveurs et des vétérinaires à travers des journées d'échange, de formation et de sensibilisation ; et/ou d'un engagement contractuel si la possibilité est donnée au travers d'un projet agro-environnemental.

Localisation :

Une priorité est mise sur les bassins versants des tourbières et des espaces de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan, ceux des linéaires aquatiques à enjeux et sur les secteurs à proximité de gîtes à chauves-souris.

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux via l'action CO3
- Contrats Natura 2000 :
 - N27Pi - Opération innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- Mesures agro-environnementales correspondant à l'objectif de l'action
- Animation et sensibilisation auprès des professionnels agricoles
- Toutes autres actions concourant à l'objectif

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :**Non rémunérés :**

- Éviter l'utilisation de produits rémanents pendant le pic d'activité de la faune coprophage
- Confiner les animaux pendant la période de rémanence pour les molécules les plus impactantes

Rémunérés:

- Se faire accompagner par un vétérinaire pour choisir les traitements ciblés aux problèmes rencontrés
- Choisir les traitements en fonction d'examen complémentaires (coprologie ou sérologie...)
- Toutes autres opérations concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur l'avis des services instructeurs

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Établissement d'un programme de formation	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Audit parasitaire		X		
Animation sensibilisation	20 jours/ an		X	

Partenaires (liste non exhaustive):

SHNA, CENB, OFB, DREAL, DRAAF, DDT, Chambres d'agriculture, BioBourgogne, GIE zone verte, PNRM, Groupement techniques vétérinaires départementaux, vétérinaires praticiens, Groupements de vétérinaires et d'éleveurs, Syndicats agricoles

Bénéficiaires (liste non exhaustive):

Tous propriétaires, gestionnaires, exploitants (publics ou privés).

Indicateurs

Nombre d'éleveurs et de vétérinaires sensibilisés

Nombre d'exploitations engagées dans des pratiques alternatives

Restauration du fonctionnement hydrique des prairies (« Dé-drainage »)

BOC5

Objectifs concernés :

- Préserver et améliorer la qualité des prairies
- Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire

Espèces et Habitats d'intérêts communautaires visés :

- Prairies humides, mésophiles et de fauche d'intérêt communautaire (6410, 6430, 6510)
- Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Chauves-souris d'intérêt communautaire, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Agrion de Mercure, Agrion orné.
- Toute autre espèce ou habitat d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Actions associées potentielles :

- EAU2 : Restauration des cours d'eau, étang et annexes hydrauliques
- EAU3 : Lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles liées aux activités humaines
- TOURB1 : Restauration de tourbière et milieux tourbeux
- BOC2 : Conserver, restaurer et créer des zones humides en milieu bocager

Description de l'action :

Cette action vise à restaurer le fonctionnement hydrique des prairies par l'enlèvement et/ou le comblement de drain ou de fossé. Elle a le double objectif de rétablir la capacité des prairies à être naturellement des zones de stockage et d'épuration de l'eau et de restaurer les conditions physiques qui permettent à la végétation spécifique des prairies humides de s'exprimer.

Elle peut prendre la forme d'un engagement contractuel pour réaliser les travaux de « dé-drainage » ou de sensibilisation des acteurs locaux sur le drainage des prairies. Une veille pourra également être mise en place afin de suivre l'évolution de la pratique de drainage.

Localisation :

Les prairies humides d'intérêt communautaires, les prairies en amont de secteurs de cours d'eau à enjeux ainsi que les prairies à proximité de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan sont privilégiées.

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux via l'action CO3
- Contrats Natura 2000 :
 - N27Pi - Opération innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- Actions via les contrats de bassin
- Veille et suivi des opérations de drainages et d'enlèvement des drains
- Mesures agro-environnementales correspondant à l'objectif de l'action
- Animation et sensibilisation auprès des professionnels agricoles, forestiers et du tourisme.
- Toutes autres actions concourant à l'objectif

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Respect du cahier des charges, défini par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur (type de matériel, méthode ...)

- Respect d'une période d'autorisation des travaux, définie par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur (hors période humide)

Rémunérés:

- Comblement de drains
- Études ou frais d'expert
- Toutes autres opérations concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur l'avis des services instructeurs

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Comblement de drains	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Végétalisation des berges		X		
Animation sensibilisation	10 jours/ an		X	

Partenaires (liste non exhaustive):

SHNA, CBNBP, CENB, OFB, DREAL, DRAAF, Chambres d'agriculture, BioBourgogne, PnrM, DDT, Syndicats agricoles, Agences de l'eau

Bénéficiaires (liste non exhaustive):

Tous propriétaires, gestionnaires, exploitants (publics ou privés)

Indicateurs

Surface de prairies ayant bénéficiées d'un contrat Natura 2000 ou d'une action de restauration par un programme convergent

Objectifs concernés :

Préserver et développer des gîtes à chauves-souris en milieux anthropiques et forestiers

Espèces d'intérêt communautaires visées :

Chauve-souris d'intérêt communautaire se reproduisant ou hivernant dans les sites Natura 2000 :

- Petit rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Grand rhinolophe

Actions associées potentielles :

- FOR1 : Maintien des forêts feuillues, écologiquement matures ou à forts enjeux
- CO1 : Suivis des gîtes à chauves-souris, des corridors de déplacement et des zones de chasse

Description de l'action :

Les chauves souris utilisent les combles, les greniers ou les caves pendant la saison estivale et hivernale. Pour permettre une meilleure cohabitation, il peut parfois être envisagé la construction d'un aménagement particulier dans le but de protéger une colonie (fermeture d'une partie de la pièce concernée, aménagement de l'accès aux parties du bâti dont les chauves-souris se servent, installation de bâches de protection, etc.).

Les cavités ou les ouvrages d'arts sont également des lieux de gîte, où des aménagements peuvent être nécessaires.

Cette action peut être appliquée dans des bâtiments potentiellement favorables.

Certaines espèces occupent des gîtes forestiers. Il est donc nécessaire de préserver et de favoriser les arbres cavités en évitant les travaux sylvicoles (notamment par la mise en place d'îlot de sénescence) ou de faire en amont des travaux des diagnostics sur les arbres potentiels.

Cette action vise également à la sensibilisation (des particuliers mais également des professionnels des métiers du bâtiment), à la prise en compte des chauves-souris dans les constructions, en particulier au cours de travaux de rénovation ou d'amélioration des bâtiments et ouvrages d'art, en proposant, au besoin, des aménagements particuliers.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour la réalisation de travaux dans les gîtes en faveur des chauves-souris et d'un accompagnement et d'opérations de sensibilisation des acteurs locaux.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérées ou potentielles des gîtes à chauve-souris d'intérêt communautaire : Petit rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe, Grand rhinolophe, etc.

Mise en œuvre :

- Identification des secteurs à enjeux via la mesure CO1
- Contrats Natura 2000 :
 - N23Pi - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
 - N24Pi - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
 - F12i - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

- Animation, sensibilisation auprès des acteurs du territoire
- Toutes autres actions concourant à l'objectif

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Respecter le cahier des charges
- Respect d'une période d'autorisation des travaux en fonction de la biologie de l'espèce considérée

Rémunérés :

- Réalisation et entretien des aménagements spécifiques favorables aux chauves-souris
- Entretien et réhabilitation de muret
- Toute autre action concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
- Études et frais d'expert

Budget prévisionnel et financeurs :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Aménagement des gîtes	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Animation sensibilisation	40 jours/an		X	

Partenaires :

SHNA, DREAL, CENB, PNRM, CRPF, ONF, Collectivités, Conseil départemental

Bénéficiaires :

Tout propriétaire ou gestionnaire de parcelle(s) présentant un gîte

Indicateurs :

Nombre de projets de rénovation accompagnés
Suivi des populations de chauves-souris

Objectifs concernés :

- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques
- Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière
- Favoriser le maillage bocager et la diversité des milieux constituant le bocage (mares, arbres isolés, haies, ripisylves, sources)
- Préserver et améliorer la qualité des prairies
- Maintenir et entretenir les corridors écologiques

Espèces et habitats d'intérêt communautaire visés :

- Chauve-souris d'intérêt communautaire se reproduisant ou hivernant dans les sites Natura 2000 Petit rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein et Grand rhinolophe

Actions associées potentielles :

- BOC1 : Plantation et maintien d'arbres isolés et des haies
- BOC2 : Conserver, restaurer et créer des zones humides en milieu bocager
- BOC3 : Maintenir les prairies et favoriser la gestion extensive
- BOC4 : Favoriser les pratiques de gestion raisonnée du risque parasitaire
- CH1 : Aménagement, restauration et mise en tranquillité des gîtes
- EAU2 : Restauration des cours d'eau, étang et annexes hydrauliques
- EAU3 : Lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles liées aux activités humaines
- MO1 : Restauration des espaces ouverts en cours d'enrichissement avec maintien de mosaïques de milieu
- FOR1 : Maintien des forêts feuillues, écologiquement matures ou à forts enjeux
- FOR3 : Accompagnement vers une gestion irrégulière
- FOR4 : Favoriser la régénération naturelle et les mélanges d'essences autochtones
- FOR5 : Maintenir et favoriser le fonctionnement des milieux de transition
- TR2 : Maintien, création ou restauration des ripisylves
- TR3 : Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites

Description de l'action :

Les chauves-souris utilisent un ensemble de milieux pour se déplacer et chasser. Il s'agit de travailler sur ces espaces indispensables pour ces espèces d'intérêts communautaires. La structure et la composition des milieux (forêt, bocage, cours d'eau) sont des éléments essentiels afin d'assurer la présence d'une mosaïque d'habitats de qualité, favorable à la présence des chauves-souris.

Les questions d'éclairage public notamment, en lien avec la trame noire sera un des sujets évoqué dans cette action.

Cette action peut prendre la forme d'un engagement contractuel pour la réalisation d'opération de restauration des milieux en faveur des chauves-souris et d'opérations de sensibilisation des acteurs locaux.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérées ou potentielles des gîtes à chauve-souris d'intérêt communautaire : Petit rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle

Mise en œuvre :

- Identification des secteurs à enjeux via la mesure CO1
- Contrats Natura 2000 :
 - N01Pi - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
 - N03Pi - Équipements pastoraux et gestion pastorale des milieux ouverts
 - N04R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
 - N06Pi - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
 - N06R - Chantier d'entretien de haies, d'alignement de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
 - N09Pi - Création ou rétablissement de mares ou d'étangs
 - N09R - Entretien de mares ou d'étangs
 - N11Pi – Restauration et entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
 - N15Pi - Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
 - N20P/R et F11- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
 - N24Pi - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
 - N27Pi - Opération innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
 - F01i - Création ou rétablissement de clairières ou de landes
 - F02i - Création ou rétablissement de mares forestières
 - F03i - Mise en œuvre de régénérations dirigées
 - F05i - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
 - F06i - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement des embâcles
 - F12i - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
 - F13i - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
 - F15i - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
 - F16 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
 - F17i - Travaux d'aménagement de lisière étagée
- Mesures agro-environnementales correspondant à l'objectif de l'action
- Actions via les contrats de bassin
- Animation, sensibilisation auprès des acteurs du territoire
- Toutes autres actions concourant à l'objectif

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Respect du cahier des charges, défini par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur
- Respect d'une période d'autorisation des travaux en fonction de la biologie de l'espèce considérée

Les conditions particulières relatives à la biologie des chiroptères devront être prises en compte

Rémunérés :

- Se référer aux actions BOC1, BOC2, BOC3, BOC4, BOC5, EAU2, EAU3, MO1, FOR1, FOR3, FOR4, FOR5, TR2, TR3 et TR5 pour les travaux restauration ou de maintien des milieux et le descriptif des engagements rémunérés ou non rémunérés.
- Études et frais d'expert

Budget prévisionnel et financeurs :				
Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Opérations	Sur devis et selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Animation sensibilisation	20 jours/an		X	
Partenaires (liste non exhaustive) :				
SHNA, DREAL, CENB, PNRM, CRPF, ONF, Collectivités, Conseil départemental, syndicats de propriétaires				
Bénéficiaires (liste non exhaustive) :				
Tout propriétaire ou gestionnaire de parcelle(s) à proximité d'un gîte ou accueillant potentiellement des chauves-souris				
Indicateurs :				
Surface du site ayant bénéficié d'une action de suivi, d'un contrat ou d'une action convergente				

Suivis des gîtes à chauves-souris, des corridors de déplacement et des zones de chasse

CO1

Objectifs concernés :

- Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Espèces et habitat d'intérêt communautaire visés :

- Chauves-souris d'intérêt communautaire : Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe
- Habitats d'intérêt communautaire potentiels pour les chauves-souris

Actions associées potentielles :

- CH1 : Aménagement, restauration et mise en tranquillité des gîtes
- CH2 : Amélioration des habitats de chasse

Description de l'action:

Cette action a pour objectif d'améliorer la connaissance de l'état de conservation des chauves-souris d'intérêt communautaire du site. Ces études visent à une meilleure compréhension des gîtes, des corridors de déplacement et des zones de chasse des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Une attention particulière sera portée autour des gîtes connus, sur l'utilisation des forêts par les espèces forestières d'intérêt communautaire (Barbastelle et Murin de Bechstein) et sur la qualité des habitats bocagers pour le Petit Rhinolophe. Une recherche des gîtes de reproduction et d'hibernation pourra être réalisée.

Elle prend la forme d'un temps d'animation, d'accompagnement et de la réalisation ou de l'encadrement des études.

Localisation :

- Toutes les entités

Mise en œuvre:

- Mise en place des études
- Suivis des études
- Réalisation des études
- Accompagnement d'expertise

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

n.a.

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Etude	7000 € tout les 3 à 5 ans		X	Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Animation Sensibilisation	15 jours / an		X	

Partenaires (liste non exhaustive):

Collectivités, propriétaires, CBNBP, CENB, PNRM, DREAL, SHNA, OFB

Bénéficiaires (liste non exhaustive):

n.a

Indicateurs

Nombre de gîtes détectés ou suivis en site Natura 2000

Nombre d'études réalisées

Analyse des pratiques anthropiques en lien avec la préservation des espèces et des habitats

CO2

Objectifs concernés :

- Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
- Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux

Espèces et Habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

Actions associées potentielles :

- Toutes les actions

Description de l'action:

Cette action a pour objectif d'améliorer la connaissance, de réaliser des études visant à une meilleure compréhension des activités et des perceptions des acteurs du territoire sur les milieux naturels et la gestion des sites Natura 2000. Il s'agira de saisir l'ancrage de la politique Natura 2000. Ces études pourront être interdisciplinaires et menées en partenariat avec des laboratoires de recherche. Celles-ci s'articuleront avec les objectifs de connaissance et d'évaluation du DOCOB.

Elle prend la forme d'un temps d'animation et d'accompagnement portant sur la réalisation, l'encadrement, et l'accompagnement d'études et de chercheurs.

Localisation :

Toutes les entités

Mise en œuvre:

- Mise en place des études
- Suivis des connaissances et des études
- Accompagnement d'expertise

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

n.a.

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Etude	5000 €	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Animation	6 jours / an		X	

Partenaires (liste non exhaustive):

Collectivités, propriétaires, CBNBP, CENB, PNRM, DREAL, SHNA, OFB, Universités, laboratoire de recherche.

Bénéficiaires (liste non exhaustive):

n.a

Indicateurs

Nombre d'études réalisées

Nombre de partenariat mis en œuvre

États des lieux et suivis de populations d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire

CO3

Objectifs concernés :

- Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Espèces et Habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

Actions associées potentielles :

- Toutes les actions

Description de l'action:

Cette action a pour objectif d'améliorer la connaissance de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Il s'agit de réaliser des études visant à établir un état des lieux ou un suivi de population d'espèces d'intérêt communautaire ou le fonctionnement d'habitat d'intérêt communautaire. Plusieurs veilles thématiques feront l'objet d'une attention particulière, par exemple l'AOP vignoble du Vézélien, la pose de panneaux photovoltaïques au sol, la mise en place d'éolien mais aussi les changements de pratiques et de milieux.

Elle prend la forme d'un temps d'animation, d'accompagnement et de réalisation ou d'encadrement des études.

Localisation :

Toutes les entités

Mise en œuvre:

- Prise d'information, veille du territoire
- Suivis
- Accompagnement d'expertise

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

n.a.

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Etude	20 000 € tous les 3 à 5 ans		X	Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Animation	10 jours / an		X	

Partenaires (liste non exhaustive):

Collectivités, propriétaires, CBNBP, CENB, PNRM, DREAL, SHNA, OFB

Bénéficiaires (liste non exhaustive):

n.a

Indicateurs

Nombre d'études réalisées (voir indicateurs globaux)

Protection permanente ou ponctuelle des cours d'eau

EAU1

Objectifs concernés :

- Maintenir et favoriser la diversité hydromorphologique des milieux aquatiques à enjeux
- Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire
- Maintenir et entretenir les corridors écologiques
- Adapter l'exploitation forestière aux forêts de pentes, aux forêts de ravins, et aux forêts humides

Espèces et Habitats d'intérêt communautaire visés :

- Cours d'eau et sources (3260, 7220*)
- Cordulie à corps fin, Agrion de mercure, Agrion orné, Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Chabot de rivière, Écrevisse à pattes blanches, Lamproie de Planer, Moule perlière, Mulette épaisse, Vertigo des moulins, Ache rampante
- Toute autre espèce, habitat d'intérêt communautaire ou habitats potentiels présentant des cours d'eau dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Actions associées potentielles :

- TR1 : Limitation de l'impact de la fréquentation du public
- TR2 : Maintien, création ou restauration des ripisylves
- TR3 : Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites
- BOC2 : Conserver, restaurer et créer des zones humides en milieux bocager
- BOC4 : Favoriser les pratiques de gestion raisonnée du risque parasitaire
- BOC5 : Restauration du fonctionnement hydrique des prairies
- EAU2 : Restauration des cours d'eau, étang et annexes hydrauliques
- EAU3 : Lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles liées aux activités humaines
- FOR2 : Utilisation de matériels adaptés ou innovants pour le maintien et la restauration des habitats naturels
- FOR5 : Maintenir et favoriser le fonctionnement des milieux de transition
- TOURB1 : Restauration de tourbière et milieux tourbeux

Description de la mesure :

La protection des berges et du lit mineur des cours d'eau est un élément essentiel dans la préservation des habitats aquatiques et des espèces d'intérêt communautaire.

L'action vise à protéger les cours d'eau ainsi que leurs berges de manière ponctuelle ou permanente.

Ainsi, elle permet de protéger les berges et le lit mineur du piétinement du bétail en contexte agricole via la pose de clôtures, de passages à gué et/ou busé et d'abreuvoirs.

L'action comprend aussi la pose de passages, permanents ou temporaires, afin de préserver le lit mineur du cours d'eau des passages d'engins afin de permettre la continuité écologique (en milieux agricoles, forestiers ou autres).

La pose d'aménagements visant à informer les usagers des enjeux du secteur et de les inciter à limiter leur impact sur le cours d'eau est aussi visée par l'action.

Cette action prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser tous les travaux nécessaires ; et/ou d'accompagnement des propriétaires et gestionnaires.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les cours d'eau présentant un habitat (Rivière à renoncule flottante, source tuffeuse) ou accueillant une espèce d'intérêt communautaire. Les linéaires en amont de ces

secteurs sont aussi à préserver, afin d'éviter l'impact de pollution et de la dégradation de la qualité de l'eau.

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux via l'action CO3
- Contrats Natura 2000 :
 - N24Pi - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
 - N25Pi - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins dessertes et autres infrastructures linéaires
 - F09i - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
 - F16 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
 - N26Pi - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- Actions via, par exemple, les contrats de bassin
- Mesures agro-environnementales correspondant à l'objectif de l'action
- Animation et sensibilisation auprès des professionnels agricoles, forestiers et du tourisme.
- Toutes autres actions concourant à l'objectif

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Respect du cahier des charges, défini par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur (type de matériel et de matériaux utilisés, méthode utilisée, etc.)
- Respect d'une période d'autorisation des travaux, définie par la réglementation et la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur. Les périodes de travaux devront être hors période de reproduction des poissons en cas d'intervention dans le cours d'eau.

Rémunérés:

- Fourniture et pose de poteaux, grillage, clôture
- Aménagement d'abreuvoirs
- Aménagement de passage à gué et/ou busé
- Mise en place d'ouvrage temporaire ou permanent de franchissement de cours d'eau
- Études ou frais d'experts
- Toutes autres opérations concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur l'avis des services instructeurs.

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Mise en défens du cours d'eau	Sur devis, selon barèmes et/ou plafonds des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Aménagement pour le franchissement		X		
Mesures agro-environnementales	Selon montants des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des projets agro-environnementaux		X	
Animation sensibilisation	20 jours/ an		X	

Partenaires :

SHNA, CBNBP, CENB, OFB, ONF, CRPF, DREAL, PNRM, DDT

Bénéficiaires :

Tous propriétaires, gestionnaires, exploitants (publics ou privés).

Indicateurs

Nombre de franchissement permanent ou temporaire de cours d'eau mis en place

Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau, étangs et annexes hydrauliques

EAU2

Objectifs concernés :

- Maintenir et favoriser la diversité hydromorphologique des milieux aquatiques à enjeux

Espèces et habitats d'intérêt communautaire visés :

- Cours d'eau, sources et plans d'eau (3260, 7220*, 3110, 3130, 3150)
- Cordulie à corps fin, Gomphe serpent, Agrion de Mercure, Agrion orné, Sonneur à ventre jaune, Castor, Loutre d'Europe, Chabot, Écrevisse à pattes blanches, Lamproie de Planer, Moule perlière, Mulette épaisse, Vertigo des moulins, Ache rampante, Fluteau nageant
- Toute autre espèce, habitat d'intérêt communautaire ou habitat potentiel présentant des cours d'eau et plan d'eau dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Actions associées potentielles :

- EAU1 : Protection permanente ou ponctuelle des cours d'eau
- EAU3 : Lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles liées aux activités humaines.
- BOC2 : Conserver, restaurer et créer des zones humides en milieu bocager
- FOR5 : Maintenir et favoriser le fonctionnement des milieux de transition
- TOURB1 : Restauration de tourbière et milieux tourbeux
- CH2 : Amélioration des habitats de chasse
- TR2 : Maintien, création ou restauration des ripisylves
- TR4 : Lutte contre les espèces envahissantes
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites

Description de l'action :

Il s'agit de développer les potentialités d'accueil en faveur de certaines espèces, notamment aquatiques, d'intérêt communautaire en améliorant leur habitat et la qualité de l'eau.

Cette action doit permettre de restaurer la fonctionnalité des cours d'eau en privilégiant la conservation d'un lit dynamique et varié (plat, lentique, rapide, etc.) à celui d'un cours d'eau homogène. Cette restauration doit également permettre d'obtenir des lieux de reproduction pour les espèces aquatiques (frayères).

Elle doit également participer à améliorer la qualité de l'eau et réduire son réchauffement, dans les cours d'eau et les étangs. La végétalisation des berges des cours d'eau et l'installation de moine comme système de vidange des étangs sont des méthodes à privilégier. Ces travaux devront permettre la restauration ou le maintien de la continuité écologique.

Cette action prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser tous les travaux nécessaires ; et/ ou d'accompagnement des propriétaires et gestionnaires.

Localisation :

Les secteurs visés sont les cours d'eau, les étangs et les annexes hydrauliques présentant un habitat ou accueillant une espèce d'intérêt communautaire. Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle pour l'Écrevisse à pattes blanches, la moule perlière, la mulette épaisse, le chabot et la Lamproie de Planer. Les linéaires et les étangs en amont de ces secteurs sont aussi à préserver, afin d'éviter l'impact de la pollution et de la dégradation de la qualité de l'eau.

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux via l'action CO3
- Contrats Natura 2000 :

- N16Pi - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
- N11Pi - Restauration et entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- N13Pi - Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plan d'eau
- N19Pi - Restauration de frayères
- N17Pi - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons
- N15Pi - Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
- Actions via les contrats de bassin
- Animation et sensibilisation auprès des professionnels agricoles, forestiers et du tourisme et des propriétaires d'étang
- Toutes autres actions concourant à l'objectif

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Respect du cahier des charges, défini par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur (type de matériel et de matériaux utilisés, méthode utilisée, etc.)
- Respect d'une période d'autorisation des travaux, définie par la réglementation et la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur. Les périodes de travaux devront être hors période de reproduction des poissons.
-

Rémunérés:

- Dérivation du lit
- Apport de matériaux, pose d'épis, enlèvement ou maintien d'embâcle ou de blocs
- Reméandrement du cours d'eau
- Démantèlement d'enrochement ou d'endiguements limitant le bon fonctionnement du cours d'eau
- Protection végétalisée des berges
- Aménagement des ouvrages franchissables pour la faune aquatique
- Effacement des ouvrages
- Installation de passe à poissons
- Pose de moine comme système de vidange de plan d'eau
- Études ou frais d'expert
- Toutes autres opérations concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur l'avis des services instructeurs

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Chantier d'aménagement	Sur devis, selon barèmes et/ou plafonds des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Animation sensibilisation	30 jours/ an		X	

Partenaires :

SHNA, CBNBP, CENB, OFB, ONF, CRPF, DREAL, PNRM, Fédération et association de pêche, DDT

Bénéficiaires :

Tous propriétaires, gestionnaires, exploitants (publics ou privés).

Indicateurs

Nombre et nature des dispositifs mis en œuvre

Lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles liées aux activités humaines

EAU3

Objectifs concernés :

- Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire
- Préserver et améliorer la qualité des prairies
- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques.

Espèces et Habitats d'intérêt communautaire visés :

- Cours d'eau, sources et plans d'eau (3260, 7220*, 3110, 3130, 3150)
- Agrion de Mercure, Agrion orné, Cordulie à corps fin, Gomphe serpentifère, Castor, Loutre d'Europe, Chabot de rivière, Écrevisse à pattes blanches, Lamproie de Planer, Moule perlière, Mulette épaisse, Vertigo des moulins, Ache rampante, Fluteau nageant, Littorelle à une fleur
- Toute autre espèce, habitat d'intérêt communautaire ou habitat potentiel présentant des cours d'eau et plan d'eau dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Actions associées potentielles :

- BOC3 : Maintenir les prairies et favoriser la gestion extensive
- BOC4 : Favoriser les pratiques de gestion raisonnée du risque parasitaire
- BOC5 : Restauration du fonctionnement hydrique des prairies
- CH2 : Amélioration des habitats de chasse
- EAU1 : Mise en défend permanente ou ponctuelle des cours d'eau
- EAU2 : Restauration des cours d'eau, étang et annexes hydrauliques
- TOURB1 : Restauration de tourbière et milieux tourbeux
- TR1 : Limitation de l'impact de la fréquentation du public

Description de l'action :

Certaines activités humaines notamment l'assainissement (quand il n'est plus approprié ou plus aux normes) et l'utilisation d'intrants en milieu agricole, ont tendance à faire augmenter les taux de matières azotées, phosphorées et de molécules chimiques non présentes à l'état naturel. Cela diminue alors l'extension et/ou l'installation des espèces remarquables, qui préfèrent les eaux pauvres en nutriments.

Le but de cette action est d'encourager la réduction de l'utilisation des intrants dans les productions agricoles. Elle vise également à mettre en avant les actions existantes en termes d'assainissement (créations de SPANC, de station d'épuration, réhabilitation d'installations et de réseaux d'assainissements, etc.), portées par les contrats de bassins versants.

Cette action prend la forme d'accompagnement des propriétaires et gestionnaires ; et/ou d'un engagement contractuel sur les pratiques agricoles.

Localisation :

Les secteurs, sur le territoire ou en amont du territoire, à privilégier sont les bassins versants des cours d'eau présentant un habitat ou accueillant une espèce d'intérêt communautaire. Les zones en amont de ces secteurs sont aussi à préserver, afin d'éviter l'impact de pollution sur la qualité de l'eau.

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux via l'action CO3
- Actions via les contrats de bassin
- Mesures agro-environnementales correspondant à l'objectif de l'action
- Animation et sensibilisation auprès des professionnels agricoles, forestiers et du tourisme

- Formation pour l'utilisation de méthodes et de matériel agricoles alternatifs
- Toutes autres actions concourant à l'objectif

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Rémunérés:

- Études, conseils et solutions techniques pour les agriculteurs
- Conseils et solutions techniques auprès des communes et des particuliers
- Toutes autres opérations concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur l'avis des services instructeurs.

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Études agricoles	Sur devis, selon barèmes et/ou plafonds des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Mesures agro-environnementales	Selon montants des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des projets agro-environnementaux		X	
Animation sensibilisation	10 jours/ an		X	

Partenaires :

SHNA, CBNBP, CENB, OFB, ONF, CRPF, DREAL, PNRM, DDT

Bénéficiaires :

Tous propriétaires, gestionnaires, exploitants (publics ou privés).

Indicateurs

Nombre d'hectares en contrats MAE sur la réduction/suppression de l'utilisation d'intrants ou en Agriculture Biologique

Mise aux normes des systèmes assainissements et d'épurations (périmètre Morvan)

Mise en place de dispositifs favorisant le développement ou le maintien des forêts feuillues à forts enjeux

FOR1

Objectifs concernés :

- Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière
- Préserver et développer des gîtes à chauves-souris en milieux anthropiques et forestiers
- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques
- Maintenir et entretenir les corridors écologiques
- Intégrer les changements climatiques dans la gestion

Espèces et Habitats d'intérêt communautaires visés :

- Milieu forestier d'intérêt communautaire ou potentiellement d'intérêt communautaire
- Les chauves-souris forestières d'intérêt communautaire
- Les espèces d'intérêt communautaire tels que le Lucane cerf-volant, le chat forestier
- Tout autre habitat ou espèce d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Actions associées potentielles :

- CH1 : aménagement, restauration et mise en tranquillité des gîtes
- CH2 : amélioration des habitats de chasse
- FOR3 : accompagnement vers une gestion irrégulière
- FOR4 : favoriser la régénération naturelle et les mélanges d'essences locales
- TR5 : identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites
- TR6 : expérimenter, suivre et informer sur le changement climatique
- TR7 : actions innovantes de réintroduction d'espèces

Description de l'action:

Cette action permet la mise en place et le suivi d'une trame de vieux bois.

Elle vise au maintien et à la création d'arbres, ou d'îlots d'arbres, sénescents dans des forêts de production de bois. Les forêts hors contexte de productif ne sont pas éligibles. Les essences non caractéristiques du cortège peuvent être éligibles si elles présentent un intérêt pour les espèces visées. Les espèces exotiques ne pourront pas faire l'objet de contractualisation.

Le travail de sensibilisation s'appuie sur des opérations réalisées conjointement avec le PNRM et les partenaires comme le Sylvotrophée ou le marteloscope biodiversité.

Une veille est nécessaire afin d'informer les propriétaires forestiers lors de leurs acquisitions ou d'accompagner les communes dans leurs démarches sur les biens sans maître dans l'optique préservation de la biodiversité.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour retirer de la production une partie des arbres feuillus indigènes sénescents de la parcelle forestière en exploitation.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle des chauves-souris forestière d'intérêt communautaire (Barbastelle) ainsi que les milieux forestiers d'intérêt communautaire : hêtraie montagnarde, forêt de ravin...

Mise en œuvre :

- Établir une cartographie des feuillues, écologiquement matures ou à forts enjeux et contacter les propriétaires
- Réaliser une vieille sur les transactions concernant les parcelles forestières à forts enjeux
- Charte forestière du PnrM
- Contrats Natura 2000 « forestiers » (liste non exhaustive):
 - F12i - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents.
- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :**Non rémunérés :**

- Marquer les arbres isolés ou des îlots d'arbres
- Respecter une distance minimale de 30 mètres avec toute voie fréquentée par le public. Cette distance peut être adapté en fonction de la topographie du terrain.
- Ne mettre aucun dispositif attractif pour le public

Rémunérés :

- Retirer de la production des arbres isolés ou des îlots d'arbres qui ne devront subir aucune intervention sylvicole à l'exception de coupes sanitaires pendant une durée minimale de 30 ans
- Pour les arbres d'essence allochtone, ils devront présenter au moins un Dendro-microhabitat, ou des signes de sénescence pour pouvoir être sélectionnés.
- Toute autre action concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Budget prévisionnel et financeurs :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Îlot ou arbres sénescents	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Animation sensibilisation	40 jours/an		X	

Partenaires :

ONF, CRPF, syndicats sylvicoles, SHNA, PNRM, CENB, CBNBP

Bénéficiaires :

Tout propriétaire ou gestionnaire forestiers

Indicateurs

Nombre d'îlots (et surface) ou d'arbres engagés

Utilisation de matériels adaptés ou innovants pour le maintien et la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire

FOR2

Objectifs concernés :

- Adapter l'exploitation forestière aux forêts de pentes, aux forêts de ravins et aux forêts humides
- Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire
- Maintenir et favoriser la diversité hydromorphologique des milieux aquatiques à enjeux
- Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux

Espèces et habitats d'intérêt communautaires visés :

- Milieux forestiers d'intérêt communautaire ou potentiellement d'intérêt communautaire
- Chauves-souris forestières d'intérêt communautaire
- Autres espèces d'intérêt communautaire tels que Écrevisse à pattes blanches, Mulette épaisse, Moule perlière, Chabot, Lamproie de Planer et Loutre d'Europe.
- Tout autre habitat ou espèce d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Mesures associées potentielles :

- EAU1 : Mise en défend permanente ou ponctuelle des cours d'eau
- FOR3 : Accompagnement vers une gestion irrégulière
- FOR4 : Favoriser la régénération naturelle et les mélanges d'essences autochtones
- FOR5 : Maintenir et favoriser le fonctionnement des milieux de transition

Description de l'action :

Cette action vise à préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en améliorant les conditions d'exploitation ou à les restaurer par des actions sylvicoles respectueuses du sol, des cours d'eaux et des caractéristiques des milieux.

Elle permet également de préserver et améliorer les conditions de franchissements des cours d'eau en faveur du milieu aquatique et des espèces associées. Elle devra notamment permettre la réduction des impacts générés par les franchissements à gué en contexte forestier.

L'action concerne également les opérations innovantes au profit d'espèces et d'habitats à enjeux sur le site. Il s'agit d'opérations dont les techniques sont innovantes, ou inhabituelles ne relevant d'aucune des mesures listées dans le DOCOB ou dans l'arrêté. Ces opérations doivent être accompagnées d'une expertise scientifique en amont pour définir les enjeux faunistiques et floristiques.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser tous les travaux nécessaires : coupes, débardage alternatif, plantations et toutes les opérations sylvicoles ou les aménagements nécessaires.

Localisation :

Les milieux d'intérêts communautaire en contexte difficile comme les forêts de pentes, les forêts de ravins, ou les forêts humides/rivulaires et tous les secteurs au sol fragile et non portant.

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle des chauves-souris forestière d'intérêt communautaire (Barbastelle), de l'Écrevisse à pattes blanches et de la mulette épaisse.

Mise en œuvre :

- Identification des secteurs à enjeux via la mesure CO1
- Contrats Natura 2000 :
 - F16 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
 - F09i - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des

- o dessertes forestière (kit de franchissement)
- o F13i - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Respect du cahier des charges, défini par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur (type de matériel et de matériaux utilisés, méthode utilisée, etc.)
- Respect d'une période d'autorisation des travaux, définie par la réglementation et la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur
- Limiter les impacts écologiques et visuel des exploitations
- Pratiquer un débardage alternatif respectueux des milieux
- Réaliser tous les travaux sylvicoles nécessaires : marquage, abattage, taille, plantation...

Rémunérés :

- Surcoût du débardage alternatif par rapport à un débardage classique
- Limiter ou supprimer les essences affectant l'état de conservation de l'habitat forestier
- Études et frais d'experts
- Toutes autres opérations concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur l'avis des services instructeurs

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Chantier de restauration	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Animation sensibilisation	25 jours/ an		X	

Partenaires :

ONF, CRPF, Syndicats sylvicoles, SHNA

Bénéficiaires :

Tout propriétaire ou gestionnaire forestiers

Indicateurs

Nombre d'actions réalisées sur le débardage alternatif

Objectifs concernés :

- Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière
- Améliorer la structure et la composition des forêts
- Préserver et développer des gîtes à chauves-souris en milieux anthropiques et forestiers
- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques
- Maintenir et entretenir les corridors écologiques
- Intégrer les changements climatiques dans la gestion

Espèces et Habitats d'intérêt communautaires visés :

- Milieu forestier d'intérêt communautaire ou potentiellement d'intérêt communautaire
- Les chauves-souris forestières d'intérêt communautaire
- Les espèces d'intérêts communautaires tels que le Lucane cerf-volant, le chat forestier.
- Tout autre habitat ou espèce d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Actions associées potentielles :

- CH1 : Aménagement, restauration et mise en tranquillité des gîtes
- CH2 : Amélioration des habitats de chasse
- FOR1 : Mise en place de dispositifs favorisant le développement ou le maintien des forêts feuillues à forts enjeux
- FOR4 : Favoriser la régénération naturelle et les mélanges d'essences locales
- FOR5 : Maintenir et favoriser le fonctionnement des milieux de transition
- TR3 : Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites
- TR6 : Expérimenter, suivre et informer sur le changement climatique

Description de l'action:

En diversifiant les classes d'âges et les strates, la structure forestière devient plus variée, ce qui permet à de nombreuses espèces d'y retrouver de bonnes conditions de développement, tant d'un point de vue du gîte, des déplacements que dans la ressource alimentaire.

L'action a pour objectif de tendre vers une gestion irrégulière de leurs forêts de feuillus. Ce sont les actions nécessaires pour atteindre ou entretenir cet état qui donne lieu à un financement et non l'état d'irrégularisation du peuplement. L'action concerne des travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers au profit d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire. Il s'agira dans le cahier des charges de favoriser la diversité des essences caractéristiques des habitats forestiers et des classes d'âges présentes notamment par un apport de lumière adéquat au sol pour favoriser la régénération et pour maintenir tous les sous-étages. Un expert forestier ou une personne maîtrisant la gestion irrégulière des forêts pourra être sollicitée pour avis.

L'action pourra concerner l'irrégularisation des lisières sur une largeur minimale de 10 mètres (sauf cas des ripisylves).

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser les opérations sylvicoles. Elle peut aussi prendre la forme d'accompagnement des gestionnaires et propriétaires forestiers à travers des journées d'échange, de formation et de sensibilisation.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle des chauves-souris forestière d'intérêt communautaire (Barbastelle...) ainsi que les milieux forestiers d'intérêt communautaire : hêtraie montagnarde, forêt de ravin...

Mise en œuvre :

- Charte forestière du PnrM
- Contrats Natura 2000 « forestiers » :
 - F15i - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
 - F16 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
 - F17i - Travaux d'aménagement de lisière étagée
- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :**Non rémunérés :**

- Tenir un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)

Rémunérés :

- le dégageement de taches de semis acquis
- la lutte contre les espèces concurrentes
- les protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés
- les études et frais d'expert
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Budget prévisionnel et financeurs :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Opérations sylvicoles	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Animation sensibilisation	15 jours/an		X	

Partenaires (liste non exhaustive) :

ONF, CRPF, syndicats sylvicoles, SHNA, PNRM, CENB, CBNBP

Bénéficiaires (liste non exhaustive) :

Tout propriétaire ou gestionnaire forestiers

Indicateurs

Accroissement de la surface engagées dans une démarche de gestion alternative (irrégulier avec régénération naturelle et les mélanges d'essences autochtones) dans les entités par un contrat Natura 2000 ou non.

Favoriser la régénération naturelle et les mélanges d'essences autochtones

FOR4

Objectifs concernés :

- Améliorer la structure et la composition des forêts
- Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière
- Préserver et développer des gîtes à chauves-souris en milieux anthropiques et forestiers
- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques
- Intégrer les changements climatiques dans la gestion

Espèces et habitats d'intérêt communautaires visés :

- Les milieux forestiers d'intérêt communautaire ou potentiellement d'intérêt communautaire
- Les chauves-souris forestières d'intérêt communautaire
- Les espèces d'intérêts communautaires tels que le Lucane cerf-volant le chat forestier.
- Tout autre habitat ou espèce d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Actions associées potentielles :

- CH1 : Aménagement, restauration et mise en tranquillité des gîtes
- CH2 : Amélioration des habitats de chasse
- TR4 : Lutte contre les espèces envahissantes
- TR5 : Expérimenter, suivre et informer sur le changement climatique
- FOR1 : Maintien des forêts feuillues, écologiquement matures ou à forts enjeux

Description de l'action:

La composition en essences caractéristiques est primordiale pour le maintien des habitats forestiers d'intérêt communautaire.

L'action a pour objectif de conserver les habitats d'intérêt communautaire présentant une difficulté de régénération selon une logique non productive. Elle concerne la mise en œuvre de régénérations dirigées spécifiques à certains habitats, ayant justifié la désignation d'un site, et se limite aux essences caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour faciliter la régénération des habitats. Elle peut aussi prendre la forme d'accompagnement des gestionnaires et propriétaires forestiers à travers des journées d'échange, de formation et de sensibilisation.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle des chauves-souris forestière d'intérêt communautaire (Barbastelle...) ou d'autres espèces d'intérêt communautaire et les milieux forestiers d'intérêt communautaire : hêtraie montagnarde, forêt de ravin...

Mise en œuvre :

- Charte forestière du PnrM
- Contrats Natura 2000 « forestiers » :
 - F03i - Mise en œuvre de régénérations dirigées
 - F05 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
 - F11 - Chantier d'élimination d'une espèce indésirable

- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Tenir un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)

Rémunérés :

- Les travaux du sol consistant à remettre en état les conditions stationnelles, (rétablissements de conditions hydrologiques, crochetage...),
- La mise en place des cloisonnements d'exploitations et/ou sylvicoles spécifiques,
- Le dégagement de taches de semis acquis (nettoisement et dégagement manuel),
- La lutte contre les espèces (herbacées ou arbustives) concurrentes,
- La mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture) et le rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôture,
- La plantation en plein ou l'enrichissement si nécessaire (l'essence et la provenance devront être adaptées à l'habitat),
- Les transplantations de semis (en cas de difficulté à obtenir des individus en pépinière),
- Coupe de ligneux
- Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage
- Les études et frais d'expert,
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Budget prévisionnel et financeurs :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Gestion et travaux sylvicoles	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Animation sensibilisation	20 jours/an		X	

Partenaires (liste non exhaustive) :

ONF, CRPF, syndicats sylvicoles, SHNA, PNRM, CENB, CBNBP

Bénéficiaires (liste non exhaustive) :

Tout propriétaire ou gestionnaire forestiers

Indicateurs

Accroissement de la surface engagées dans une démarche de gestion alternative (régénération naturelle) dans les entités par un contrat N2000 ou non

Maintenir et favoriser le fonctionnement des milieux de transition

FOR5

Objectifs concernés :

- Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière
- Préserver et développer des gîtes à chauves-souris en milieux anthropiques et forestiers
- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques
- Maintenir et entretenir les corridors écologiques
- Intégrer les changements climatiques dans la gestion

Espèces et Habitats d'intérêt communautaires visés :

- Les milieux forestiers d'intérêt communautaire ou potentiellement d'intérêt communautaire
- Les chauves-souris forestières d'intérêt communautaire
- Les espèces d'intérêts communautaires tels que le Lucane cerf-volant, le Chat forestier.
- Tout autre habitat ou espèce d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Actions associées potentielles :

- CH2 : Amélioration des habitats de chasse
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites

Description de l'action:

L'action a pour objectif de maintenir les milieux de transition intraforestiers comme les lisières, corridors essentiel, les clairières, les mares ou les zones de rochers. Il s'agit de mettre en place une gestion étagée des lisières existantes (bord de pistes et de clairières, lisières externes des massifs et internes face à des enclaves non boisées). L'action vise à avoir une gestion extensive des clairières ou des bords de route forestières. Elle permet aussi l'entretien des mares forestières ou des complexes rocheux intraforestiers. Il s'agit également de mener des actions expérimentales favorables aux espèces d'intérêts communautaires.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour faciliter l'amélioration et l'entretien des habitats ; et d'accompagnement des gestionnaires et propriétaires pour la formation et leur sensibilisation.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle des chauves-souris forestière d'intérêt communautaire (Barbastelle...) ainsi que les milieux forestiers d'intérêt communautaire : hêtraie montagnarde, forêt de ravin...

Mise en œuvre :

- Charte forestière du PnrM
- Contrats Natura 2000 « forestiers » :
 - F01i - Création ou rétablissement de clairières ou de landes
 - F02i - Création ou rétablissement de mares forestières
 - F13i - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
 - F17i - Travaux d'aménagement de lisière étagée
- Accompagnement et sensibilisation des acteurs forestiers
- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Tenir un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie),

Rémunérés :

- Actions d'entretien de la végétation : coupe d'arbres (hors contexte productif), débroussaillage, fauche, broyage, nettoyage du sol, maîtrise de la végétation indésirable, dévitalisation par annellation et l'enlèvement des produits de coupe
- Les travaux de création et d'entretien pour les mares : profilage des berges, désenvasement, curage, colmatage par apport d'argile, faucardage de la végétation aquatique, végétalisation (avec des espèces indigènes), entretien sur 5 ans nécessaires au bon fonctionnement de la mare, et enlèvement des macro-déchets,
- les études et frais d'expert,
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Budget prévisionnel et financeurs :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Gestion et opérations techniques	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Animation sensibilisation	20 jours/an		X	

Partenaires (liste non exhaustive) :

ONF, CRPF, syndicats sylvicoles, SHNA, PNRM, CENB, CBNBP

Bénéficiaires (liste non exhaustive) :

Tout propriétaire ou gestionnaire forestier

Indicateurs

Surface des milieux de transition ayant bénéficié d'une action de suivi, d'un contrat ou d'une action convergente

Restauration de milieux ouverts enrichés ou en cours d'enrichissement avec maintien de mosaïques de milieux

MO1

Objectifs concernés :

- Restaurer et maintenir les milieux ouverts de landes et de pelouses
- Restaurer et maintenir le réseau écologique des tourbières
- Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière
- maintenir ou entretenir les corridors écologiques

Espèces et habitats visés :

- Pelouses sèches (6110, 6210 et 6230*)
- Landes sèches et Fruticées (4030 et 5130)
- Végétation des dalles et pentes rocheuses siliceuses (8150, 8220 et 8230)
- Écaille chinée
- Toute autre espèce ou habitat d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Actions associées potentielles :

- MO2 : Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâturage
- TOURB1 : Restauration de tourbières et milieux tourbeux
- BOC3 : Maintenir les prairies et favoriser la gestion extensive
- FOR5 : Maintien de la fonctionnalité des milieux de transition

Description de l'action :

Sans intervention, les milieux ouverts tels que les landes, les pelouses ont tendance à être colonisés par les ligneux et les conditions écologiques favorables à ces habitats disparaissent et évoluent en forêt. L'objectif est de limiter cette colonisation, tout en maintenant une mosaïque de milieux puisque chaque stade évolutif de ces habitats est d'intérêt communautaire. Selon les types de milieux, landes (landes à callunes ou fruticées), de pelouses (siliceuses ou calcaires) ou zones tourbeuses, les modes de gestion les plus appropriés peuvent être différents.

L'intérêt paysager ne doit pas être négligé pour les landes ou pelouses en sommets de falaises, une stratégie d'action pourra être mise en place

Cette action prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser tous les travaux nécessaires ; ou d'accompagnement des propriétaires et gestionnaires.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de landes, pelouses, autres milieux ouverts ainsi que les clairières en milieux forestiers. Cette action s'applique en SAU et hors SAU

Mise en œuvre :

- Contrats Natura 2000 :
 - N01Pi - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
 - N20P/R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
 - F01i - Création ou rétablissement de clairières ou de landes
- Mesures agro-environnementales correspondant à l'objectif de l'action
- Toutes autres actions concourant à l'objectif

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Respect du cahier des charges, défini par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur (type de matériel et de matériaux utilisés, méthode utilisée, etc.)
- Respect d'une période d'autorisation des travaux, définie par la réglementation et la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur.
- Maintien des arbres remarquables (paysager, etc.) ou à baies
- Absence totale de fertilisation minérale et organique, pas d'apports magnésiens et de chaux

Dans les zones humides :

- Pas de retournement
- Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux
- Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau
- Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser des produits phytosanitaires

Rémunérés :

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
- Dévitalisation par annellation
- Dessouchage
- Rabotage des souches
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle
- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportations des produits
- Élimination mécanique ou manuelle des végétaux indésirables
- Arrasage des tourradons
- Recépage mécanique de la végétation buissonnante
- Frais de mise en décharge
- Études et frais d'expertises

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Restauration de milieux ouverts	Sur devis, selon barèmes et/ou plafonds des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Création ou rétablissement de clairière				
Mesure agro-environnementale	Selon montants des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des projets agro-environnementaux		X	
Animation sensibilisation	30 jours/an	X		

Partenaires :

Collectivités, CBNBP, SHNA, CENB, PNRM, DREAL, ONF, syndicats agricoles et forestiers, Conseils départementaux, FDC, CA

Bénéficiaires :

Tout propriétaire ou gestionnaire de milieux (milieux ouverts, forestiers, ...), exploitants agricoles

Indicateurs

Pourcentage de surface réouverte par rapport à la surface totale à rouvrir

Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâturage

MO2

Objectifs concernés :

- Restaurer et maintenir les milieux ouverts de landes et de pelouses
- Restaurer et maintenir le réseau écologique des tourbières
- Préserver et améliorer la qualité des prairies
- Maintenir et entretenir les corridors écologiques
- Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations de milieu

Espèces et habitats visés :

- Pelouses sèches (6110, 6210 et 6230*)
- Landes sèches et Fructicées (4030 et 5130)
- Végétation des dalles et pentes rocheuses siliceuses (8150, 8220 et 8230)
- Écaille chinée
- Toute autre espèce ou habitat d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Actions associées potentielles :

- MO1 : Restauration de zones enfrichées avec maintien de mosaïques de milieux
- TOURB1 : Restauration de tourbière et de milieux tourbeux
- BOC3 : Maintenir les prairies et favoriser la gestion extensive
- TR3 : Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives
- TR4 : Connaissance, veille, lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites
- CO2 : Analyse des pratiques anthropiques en lien avec la préservation des espèces et des habitats
- CO3 : États des lieux et suivis de population d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire.

Description de l'action :

La déprise agricole accentue la transformation des milieux ouverts, tels que les landes, les pelouses ou les autres milieux ouverts. L'objectif est de maintenir l'ouverture de ces milieux (en SAU ou hors SAU) en limitant les ligneux, par des actions de pâturage avec par exemple du pâturage tournant ou du pâturage flash. Il peut également s'agir d'entretien mécanique.

Cette action prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser tous les travaux nécessaires ; ou d'accompagnement des propriétaires et gestionnaires.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de landes, pelouses et milieux ouverts.

Mise en œuvre :

- Contrat Natura 2000 :
 - N03Ri - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. Associée potentiellement à N03Pi - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique.
 - N04R - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts.
 - N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.
- Mesures agro-environnementales correspondant à l'objectif de l'action

- Toute autre action mobilisable permettant à l'atteinte de l'objectif de l'action.

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Respect du cahier des charges, défini par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur (type de matériel et de matériaux utilisés, méthode utilisée, etc.)
- Respect d'une période d'autorisation des travaux, définie par la réglementation et la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur.
- L'achat d'animaux n'est pas éligible.
- Maintien des éléments paysagers (haies, arbres remarquables, mares, ripisylves, murets, sources, etc.)
- Absence de passage d'engins lourds sur les sols sensibles au tassement

Rémunérés :

ENTRETIEN PAR PÂTURAGE

- Entretien par pâturage
- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau
- Entretien des équipements pastoraux
- Suivi vétérinaire
- Broyage des refus
- Études et frais d'expert
- Absence totale de fertilisation minérale et organique (hors restitution au pâturage) sur les habitats d'intérêt communautaire
- Absence d'apports magnésiens et de chaux
- Toute autre action concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

ENTRETIEN MÉCANIQUE

- Entretien (hors pâturage) à réaliser avant le 1 mars et après le 15 septembre (sauf indications contraires de l'étude)
- Pratique possible d'une fauche par rotation afin de conserver l'hétérogénéité structurale de la végétation. C'est-à-dire alterner les unités non fauchées chaque année selon un programme de travaux réalisé par une expertise de la structure animatrice ou d'une structure compétente dans la gestion de milieux naturels
- Exportation possible des produits de fauche dans le but de conserver l'oligotrophie du milieu
- Études et frais d'expert
- Toute autre action concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Chantier d'entretien	Sur devis, selon barèmes et/ou plafonds des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Mesure agro-environnementale	Selon montants des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des projets agro-environnementaux		X	
Animation sensibilisation	20 jours/an		X	

Partenaires :

Collectivités, CBNBP, SHNA, CENB, PNRM, DREAL, CA, Conseils départementaux.

Bénéficiaires :

Tout propriétaire ou ayant droit ou gestionnaire de milieux ouverts, exploitant agricole.

Indicateurs

Rapport entre les surfaces enrichées et les surfaces entretenues

Restauration et maintien de tourbières et des milieux tourbeux

TOURB1

Objectifs concernés :

Restaurer et maintenir le réseau écologique des tourbières

Espèces et habitats visés :

- Tourbières (7110*, 7120, 7140, 7150)
- Lacs et mares à évolution tourbeuse (3160)
- Prairies paratourbeuses (6410)
- Cuivré des marais, Damier de la Succise, Écrevisses à pied blanc
- Toute autre espèce ou habitat d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

Actions associées potentielles :

- BOC5 : Restauration du fonctionnement hydrique des prairies (« Dé-drainage »)
- EAU1 : Mise en défend permanente ou ponctuelle des cours d'eau
- EAU2 : Restauration des cours d'eau, étang et annexes hydrauliques
- MO1 : Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâturage
- MO2 : Restauration de zones enfrichées avec maintien de mosaïques de milieux
- TR1 : Limitation de l'impact de la fréquentation du public
- TR3 : Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites
- TR6 : Expérimenter, suivre et informer sur le changement climatique
- CO2 : Analyse des pratiques anthropiques en lien avec la préservation des espèces et des habitats
- CO3 : États des lieux et suivis de population d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire.

Description de l'action:

L'objectif est le maintien ou la restauration de la mosaïque d'habitats et des différents stades de la dynamique des tourbières, de l'ouverture des milieux tourbeux et des niveaux d'oligotrophie et d'engorgement en eau des sols.

Le travail de sensibilisation et de gestion s'appuie sur des opérations réalisées conjointement avec le PNRM et la Réserve Naturelle Régionale des tourbières du Morvan comme la gestion des espaces et le développement de pratiques innovantes grâce au troupeau de Highland Cattle du PNRM.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser tous les travaux nécessaires de restauration ou de gestion.

Localisation :

Les secteurs concernés par cette action sont les milieux d'intérêt communautaire listés précédemment ou pouvant être rattachés aux milieux tourbeux.

Mise en œuvre :

- Contrat Natura 2000 :
 - N01Pi - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
 - N20P /R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
 - N03Ri - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. Associée potentiellement à N03Pi - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique.

- N04R - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts.
- N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.
- N27Pi - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- MAE concourant aux objectifs de l'action
- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Respect du cahier des charges, défini par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur (type de matériel et de matériaux utilisés, méthode utilisée, etc.)
- Respect d'une période d'autorisation des travaux, définie par la réglementation et la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur.

Rémunérés :

RESTAURATION DE L'OUVERTURE & ENTRETIEN MÉCANIQUE OU PAR PÂTURAGE.

Se référer aux actions MO1 et MO2 pour les travaux restauration ou de maintien des milieux et le descriptif des engagements rémunérés ou non rémunérés.

Les conditions particulières de portance du sol et d'engorgement en eau propres aux milieux tourbeux devront être prises en compte.

RESTAURATION OU MAINTIEN DU GRADIENT D'HUMIDITÉ

- Fermeture de drains
- Re-méandrement des cours d'eau
- Toute autre action concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

RESTAURATION OU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DU MILIEU

- Dépollution d'ancienne zone de décharge
- Utilisation de kit de franchissement
- Études et frais d'expert
- Toute autre action concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Chantier de restauration	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région, Contrats territoriaux
Gestion		X		
Animation sensibilisation	30 jours/ an		X	

Partenaires :

Collectivités, CBNBP, SHNA, CENB, PNRM, DDT, DREAL, RNRTM, OFB, Syndicats de rivières, Conseils départementaux, Chambres d'agriculture, Agences de l'eau

Bénéficiaires :

Tout propriétaire ou gestionnaire de milieux tourbeux, exploitants agricoles

Indicateurs

Pourcentage des surfaces des milieux tourbeux ayant fait l'objet d'une action ou sensibilisation

Limitation de l'impact de la fréquentation du public

TR1

Objectifs concernés :

- Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux

Espèces et habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

Actions associées potentielles :

- BOC2 : Conserver, restaurer et créer des zones humides en milieu bocager
- BOC3 : Maintenir les prairies et favoriser la gestion extensive
- CH1 : Aménagement, restauration et mise en tranquillité des gîtes
- EAU1 : Mise en défens permanente ou ponctuelle des cours d'eau
- EAU3 : Lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles liées aux activités humaines
- TOURB1 : Restauration de tourbière et milieux tourbeux
- TR3 : Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives

Description de l'action:

Certains secteurs abritent des espèces patrimoniales sensibles aux dérangements ou aux piétinements. Leur tranquillité devient un élément important pour leur conservation. Le but de cette action est de limiter l'impact éventuel que certaines activités de loisirs peuvent engendrer sur le milieu. Cela se traduit par une canalisation des visiteurs à un secteur donné, une interdiction d'accès ou plus généralement la mise en place de panneaux informatifs à destination des usagers du site. L'animation passe aussi par des réunions avec les propriétaires et les structures pouvant être concernées. Une attention particulière sera portée à la gestion des loisirs motorisés et des événements festifs.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser tous les travaux et de temps d'animation pour la sensibilisation.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle d'espèces d'intérêt communautaire sensibles et/ou demandant une certaine tranquillité.

Mise en œuvre:

- Recherche des secteurs à enjeux, en partie via les mesures CO1 et CO3
- Contrats Natura 2000 :
 - N26Pi - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
 - N24Pi - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
 - N25Pi - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Non rémunérés :

- Respect de la période de reproduction de la faune et du cycle végétatif pour les interventions
- Respect des chartes graphiques ou des normes existantes pour les panneaux d'informations (PNRM/Natura 2000/FEADER)

Rémunérés :

- Fourniture de poteaux, grillage, clôture
- Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu, avec bouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures
- Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé)
- Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones et adaptées à la station
- Entretien des équipements
- Études et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention)
- Conception et fabrication de panneaux
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Aménagement des sites	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Animation, sensibilisation, communication	10 jours / an		X	

Partenaires (liste non exhaustive) :

Collectivités, propriétaires, CBNBP, CENB, PNRM, DREAL, SHNA, OFB

Bénéficiaires (liste non exhaustive) :

Propriétaires et gestionnaires privés

Indicateurs

Nombre d'actions mises en œuvre

Maintien, création ou restauration des ripisylves

TR2

Objectifs concernés :

- Maintenir et entretenir les corridors écologiques
- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes à chauves-souris ainsi que les corridors écologiques
- Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière
- Préserver les secteurs de cours d'eau les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire

Espèces et habitats d'intérêt communautaire visés :

- Écrevisses à pattes blanches, Chabot, Lamproie de Planer, Loutre d'Europe, Moule Perlière, Mulette épaisse, Cordulie à corps fin
- Milieux forestiers d'intérêt communautaire ou potentiellement d'intérêt communautaire
- Cours d'eau (3260)

Actions associées potentielles :

- BOC1 : Plantation et maintien d'arbres isolés et des haies
- BOC2 : Conserver, restaurer et créer des zones humides en milieu bocager
- CH2 : Amélioration des habitats de chasse
- EAU1 : Mise en défend permanente ou ponctuelle des cours d'eau
- EAU2 : Restauration des cours d'eau, étang et annexes hydrauliques
- FOR1 : Maintien des forêts feuillues, écologiquement matures ou à forts enjeux
- FOR2 : Utilisation de matériels adaptés/innovants
- FOR5 : Maintenir et favoriser le fonctionnement des milieux de transition
- TR1 : Limitation de l'impact de la fréquentation du public
- TR3 : Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites
- TR6 : Expérimenter, suivre et informer sur le changement climatique
- CO1 : Suivis des gîtes à chauves-souris, des corridors de déplacement et des zones de chasse
- CO2 : Analyse des pratiques anthropiques en lien avec la préservation des espèces et des habitats
- CO3 : États des lieux et suivis de population d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire

Description de l'action:

Cette action vise à améliorer, ou à restaurer le cas échéant, une ripisylve (cordon de végétation rivulaire arboré) en bon état de conservation et favorable aux espèces aquatiques (Écrevisses à pattes blanches...).

Elle aide à la mise en place de plan de gestion des haies/ripisylves dans les exploitations agricoles et/ou forestières avec une auto-consommation. Elle permet également de sensibiliser les gestionnaires de ces milieux sur : les périodes de coupe et de plantation, les matériels utilisés pour la coupe et autre entretien, le choix des essences, les conduites de gestion et la mise en défend.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser tous les travaux nécessaires: coupes, plantations, débardage alternatif

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avéré ou potentielle pour l'Écrevisse à pied blanc, la moule perlière et la mullette épaisse.

Mise en œuvre

- Recherche des secteurs à enjeux, en partie via les mesures CO1 et CO3
- Contrats Natura 2000 :
 - N11Pi/ R et F06i - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement des embâcles
- MAE concourant aux objectifs de l'action
- Contrat global Cure Yonne
- Charte forestière du PnrM
- Programme d'actions des Agences de l'Eau
- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :**Non rémunérés :**

- Préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir)
- Pour les restaurations, respecter une largeur de minimum 15m en contexte forestier et de minimum 5m en contexte agricole et une longueur minimale de 50 m
- Ne pas utiliser de paillage plastique
- Utiliser du matériel n'éclatant pas les branches
- Ne pas utiliser de phytosanitaires sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles
- Limiter ou supprimer les essences affectant l'état de conservation de l'habitat forestier
- Respect du cahier des charges, défini par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur (type de matériel et de matériaux utilisés, méthode utilisée, etc.)
- Respect d'une période d'autorisation des travaux, définie par la réglementation et la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur

Rémunérés :

- Structuration du peuplement
- Taille des arbres et arbustes
- Ouverture à proximité du cours d'eau
- Dévitalisation par annellation, le brûlage
- Exportation des bois vers le site de stockage
- Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : plantation, bouturage, transplantation de semis, dégagements, protections individuelles
- Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportations des produits
- Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrauliques
- Études et frais d'expertises

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	
Chantier de restauration	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Animation sensibilisation	15 jours/ an		X	

Partenaires :

ONF, CRPF, syndicats forestiers, CBNBP, SHNA, DDT, Police de l'eau, OFB, Chambres d'Agriculture, syndicats agricole, fédérations de pêche, Conseil régional, Agences de l'eau

Bénéficiaires :

Tout propriétaire ou gestionnaire de milieux, exploitant agricole

Indicateurs

Mètres linéaires entretenus, mise en défens ou restaurés

Nombre d'expertises réalisées

Objectifs concernés :

- Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux

Espèces et habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

Actions associées potentielles :

- Toutes les actions

Description de l'action:

Certains projets innovants ou expérimentaux peuvent concerner les sites Natura 2000 et influencer leurs gestions. L'objectif de cette action est de faciliter et mettre en valeur les pratiques innovantes, durables et alternatives, par exemple des circuits courts, la gestion des prairies fleuries, l'agroforesterie pour tous les milieux ouverts, la gestion des fumures et des intrants ou l'accompagnement vers l'agriculture biologique et les démarches alternatives. Ces actions devront bien sûr avoir un impact positif sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Elle prend la forme d'un accompagnement pour conseiller les porteurs de projets.

Localisation :

Toutes les entités

Mise en œuvre:

- Temps d'accompagnement des porteurs de projet

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

n.a.

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Animation sensibilisation	15 jours / an		X	Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement

Partenaires (liste non exhaustive) :

Collectivités, propriétaires, CBNBP, CENB, PNRM, DREAL, SHNA, OFB

Bénéficiaires (liste non exhaustive) :

Porteurs de projets

Indicateurs

Nombre et nature de projets accompagnés

Objectif concerné :

Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux

Espèces et habitats visés :

Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire recensés et impactés sur le site

Actions associées potentielles :

- BOC2 : Conserver, restaurer et créer des zones humides en milieu bocager
- CH2 : Amélioration des habitats de chasse
- EAU2 : Restauration des cours d'eau, étang et annexes hydrauliques
- FOR1 : Maintien des forêts feuillues, écologiquement matures ou à forts enjeux
- MO1 : Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâturage
- MO2 : Restauration de zones enfrichées avec maintien de mosaïques de milieux
- TOURB1 : Restauration de tourbière et milieux tourbeux
- TR7 : Actions innovantes de réintroduction d'espèces
- CO1 : Suivis des gîtes à chauves-souris, des corridors de déplacement et des zones de chasse
- CO2 : Analyse des pratiques anthropiques en lien avec la préservation des espèces et des habitats
- CO3 : États des lieux et suivis de population d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire.

Description de l'action:

Cette action vise à éliminer ou limiter une espèce végétale ou animale invasive qui risque d'avoir un impact ou de dégrader fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action.

Sont prioritairement concernées :

- Les populations d'espèces invasives à répartition réduite présentant un risque élevé de propagation.
- Les noyaux de population d'espèces invasives dont la présence constitue une menace pour une espèce ou un habitat à fort enjeu de conservation.

On parle :

- d'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive.
- de limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive, car il y a une dynamique de recolonisation permanente.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser tous les travaux nécessaires à la lutte contre les espèces envahissantes.

Localisation :

Tous les sites

Mise en œuvre :

- Contrats Natura 2000 :(liste non exhaustive)
 - N20P/R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer :

- l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement (ex. pour les espèces animales : réglementation sur la chasse ou les animaux classés nuisibles) et du code rural,
- les dégâts d'espèces prédatrices
- l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.

Non rémunérés :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- La lutte chimique pour les espèces animales
- Des opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables

Rémunérés :

- Arrachage manuel, coupe manuelle, broyage mécanique, coupe de grands arbres, dévitalisation par annélation
- Enlèvement des produits d'arrachage, coupe ou broyage
- Traitement chimique des semis, rejets ou des souches pour les espèces à forte capacité de rejet, sur des surfaces très restreintes et selon des conditions qui seront discutées avec le service instructeur
- Acquisition de cages piège, suivi et collecte des pièges pour les espèces animales (sous réserve de conformité avec la loi).
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs sur avis du service instructeur
- Suivi de l'effet des opérations
- Études et frais d'expert

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Sur devis, selon les barèmes et/ou plafonds définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Animation sensibilisation	20 jours / an		X	

Partenaires :

Collectivités, CBNBP, SHNA, CENB, PNRM, FDC, FDP, INRAE, ONF, CRPF, DREAL, OFB, FREDON, associations de piégeurs, DDT

Bénéficiaires :

Tout propriétaire ou gestionnaire de milieux, exploitant agricole

Indicateurs :

Surfaces et linéaires ayant bénéficiés d'actions contractuelles et études au titre de Natura 2000 ou d'autres actions convergentes

Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites

TR5

Objectifs concernés :

- Maintenir et entretenir les corridors écologiques

Espèces et habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

Actions associées potentielles :

- Toutes les actions

Description de l'action:

Cette action a pour objectif d'identifier les secteurs à enjeux dans les sites et entre les sites. Il s'agira d'étudier les déplacements des espèces d'intérêt communautaire et de prendre en compte les liens fonctionnels entre les entités et entre les sites Natura 2000. Cette action vise également à sensibiliser et informer les acteurs du territoire sur cette question surtout à l'échelle des communes. Enfin, elle pourra permettre la mise en place, ponctuelle, d'aménagement permettant le passage d'espèce (passage sous/sur route, crapauduc, etc.). Des accompagnements pourront être faits dans le cadre de révision de PLU, ou d'actions sur les trames vertes, bleues et noires.

Il pourra également s'agir de veille et d'étude concernant les différentes trames.

Elle prend la forme d'un temps dédié aux études et un temps de sensibilisation pour conseiller les acteurs du territoire. Elle pourra également prendre la forme d'un engagement contractuel.

Localisation :

Toutes les entités

Mise en œuvre:

- Veille et étude sur les éléments liés aux trames (éclairage public, linéaire de haie, linéaire de rivière sans obstacle ...)
- Favoriser la mosaïque de paysage afin que les espèces d'intérêt communautaire puissent y retrouver toutes les ressources dont elles ont besoin au cours de leur cycle de vie.
- Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site. C'est-à-dire que cette action vise à l'achat, la fabrication ou la mise en place d'aménagements qui facilitent une étape du cycle de vie des espèces d'intérêt communautaire (pose de nichoir, de sites de nourrissage, de réhabilitation de murets, ...)
- Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes. Par exemple, la prise en charge d'actions afin de maîtriser la fréquentation dans des lieux où des espèces d'intérêt communautaire sensibles pourraient être dérangées. De plus, certains ouvrages permettant le franchissement temporaire ou permanent peut également être pris en charge (crapauduc ...)

Engagements :

Non rémunéré :

- Période d'autorisation des travaux, définie par la structure animatrice en fonction des enjeux du secteur (période de vulnérabilité des espèces)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Rémunéré :

- Réhabilitation et entretien de muret
- Aménagements spécifiques pour les grottes à chauve-souris (pose de grille, ...)
- Autres aménagements (nichoirs...)
- Mise en place d'ouvrages temporaires ou permanents de franchissement
- Mise en place d'aménagements, de dispositifs pour favoriser la tranquillité et la sécurité d'espèce d'intérêt communautaire (dispositif anti-érosifs, d'effarouchement ...)
- Études et frais d'expert
- Toute autre action concourant à l'atteinte des objectifs sur avis du service instructeur

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Étude	15 000 €	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Aménagement	Sur devis, selon barèmes et/ou plafonds des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		
Animation sensibilisation	20 jours / an		X	

Partenaires (liste non exhaustive) :

Collectivités, propriétaires, CBNBP, CENB, PNRM, DREAL, SHNA, OFB

Bénéficiaires (liste non exhaustive) :

Acteurs du territoire (forestiers, agricoles, particuliers, collectivités)

Indicateurs

Surfaces et linéaires ayant bénéficiés d'actions contractuelles et études au titre de Natura 2000 ou d'autres actions convergentes

Objectifs concernés :

- Intégrer les changements climatiques dans la gestion

Espèces et habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

Actions associées potentielles :

- Toutes les actions

Description de l'action:

Cette action vise à prendre en compte les changements climatiques dans la gestion et l'animation du site ainsi qu'à améliorer les connaissances sur les enjeux liés aux changements climatiques et à informer les acteurs du territoire sur cette thématique. Il s'agit également d'encadrer ou de piloter des études (diagnostic de vulnérabilités, plan d'adaptation...) et de mettre en place des outils de formation et d'information à destination des acteurs du territoire (ateliers climats, plaquettes d'information, panneaux...). Il peut s'agir également d'expérimenter sur des sites tests, en s'appuyant sur des connaissances scientifiques et techniques d'experts. Enfin, il peut également s'agir d'une veille sur des études faites à ce sujet sur d'autres territoires.

Elle peut prendre la forme d'un temps d'animation et d'accompagnement des acteurs du territoire, d'un engagement contractuel pour réaliser les opérations innovantes et enfin un temps de veille, d'encadrement et de pilotage d'étude.

Localisation :

Toutes les entités

Les espèces les plus visées par cette action sont : l'écrevisse à pattes blanches, la moule perlière, la mulette épaisse, les chauves-souris d'intérêt communautaire.

Les milieux les plus visés par cette action sont : les rivières de première et seconde catégories, les forêts anciennes, les forêts matures, les tourbières.

Mise en œuvre:

- Réalisation et/ou encadrement d'études, de diagnostic de vulnérabilité sur les changements climatiques
- Réalisation, encadrement ou participation à la réalisation d'un plan d'adaptation à l'échelle du site ou à une échelle plus large
- Veille sur des études menées sur d'autres territoires
- Contrats Natura 2000 :
 - N27Pi - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- Mise en place d'outils de formation et d'information
- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :**Rémunérés :**

- Conception, fabrication et pose de panneaux d'information
- Un suivi de la mise en œuvre de l'action doit être mis en place de manière globale sur le site par
- l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (CEMAGREF, INRA, ONF,

- ONCFS...) ou d'experts reconnus dont le choix est validé par le Préfet de Région
 - Les protocoles de suivi mobilisables sur cette action peuvent être : IAM, IBGN, suivi physico-chimique des cours d'eau, écholocalisation des chiroptères, IBP, PSDRF
 - Les études pourront également s'appuyer sur des données LIDAR, de la Bourgogne Base Fauna, de la Base Flora ...
 - Les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le CSRPN
 - Un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire
- Ce rapport comprendra :
- La définition des objectifs à atteindre
 - Le protocole de mise en place et de suivi
 - Le coût des opérations mises en place
 - Un exposé des résultats obtenus

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Contrat	Sur devis, selon barèmes et/ou plafonds des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des Contrats Natura 2000	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Études	5 000 €	X		
Animation sensibilisation	40 jours / an		X	

Partenaires (liste non exhaustive) :

Collectivités, propriétaires, CBNBP, CENB, PNRM, DREAL, SHNA, OFB, RNR des Tourbières du Morvan, établissements de recherche

Bénéficiaires (liste non exhaustive) :

Acteurs du territoire

Indicateurs

Nombre et nature des études ou des contrats réalisées

Nombre d'outils de sensibilisation réalisés (dépliant, animation sur le changement climatique)

Action innovante de renforcement de population d'espèce déjà présente

TR7

Objectif concerné :

- Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux

Espèces et habitats d'intérêt communautaire visés :

- Écrevisses à pattes blanches
- Moule perlière
- Écrevisses à pattes rouges

Actions associées potentielles :

- CO3 : États des lieux et suivis de population d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire.

Description de l'action:

Cette action a pour objectif de mettre en avant et d'accompagner des initiatives de renforcement de populations d'espèces d'intérêt communautaire déjà présentes sur les entités du site Natura 2000. L'animateur veillera aux conditions de réintroduction ainsi qu'au lieu. Ce dernier devra être un habitat en parfait état de conservation ou restauré avant la réintroduction.

Elle prend la forme d'un temps dédié aux études et un temps de suivi pour conseiller les acteurs du territoire. Elle prendra également la forme d'un temps d'animation. Elle pourra également prendre la forme d'une contractualisation.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence potentielle et/ou restaurées pour les espèces d'intérêt communautaire.

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux via l'action CO3
- Études et suivis
- Contrats Natura 2000 :
 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- Animation et sensibilisation
- Toutes autres actions concourant à l'objectif

Engagements dans le cadre d'actions contractuelles :

- Un suivi de la mise en œuvre de l'action doit être mis en place de manière globale sur le site par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (INRAE, ONF, OFB...) ou d'experts reconnus dont le choix est validé par le Préfet de Région ;
- Les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le CSRPN ;
- Un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra :
 - La définition des objectifs à atteindre,
 - Le protocole de mise en place et de suivi,
 - Le coût des opérations mises en place
 - Un exposé des résultats obtenus.

Budget prévisionnel :

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Etude/Suivi	10 000 €	X		FEDER, FEADER, DREAL, LIFE, Agences de l'eau, Région, Département
Travaux d'aménagement ou d'opération innovante	Sur devis, selon barèmes et/ou plafonds des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000	X		
Animation sensibilisation	6 jours / an		X	

Partenaires (liste non exhaustive) :

Collectivités, propriétaires, CBNBP, CENB, PNRM, DREAL, SHNA, OFB, FPNR, INRAE, ONF

Bénéficiaires (liste non exhaustive) :

Propriétaires, gestionnaire de milieux

Indicateurs

Nombre et nature des études

État des populations réintroduites 3 ans après les actions de réintroduction

1.4 Recommandations spécifiques :

Pour certaines actions concernant des espèces particulières sensibles, des recommandations supplémentaires sur le nettoyage des engins et le devenir des déchets seront notifiés dans les cahiers des charges et adaptés au cas par cas.

**Protocole d'hygiène pour limiter la dissémination des agents pathogènes apportés par les espèces exogènes lors d'interventions sur le terrain :*

La présence d'espèces invasives est souvent responsable de la transmission de maladies foudroyantes chez les populations d'espèces indigènes : peste des écrevisses apportées par les écrevisses américaines, chitridiomyose transmises aux amphibiens... Les interventions de lutte contre les espèces invasives en milieu aquatique nécessitent généralement de stationner dans l'eau et d'y introduire du matériel (bottes, waders, cages piège, filet, troubleau...). Pour éviter de propager des agents pathogènes à partir d'un site contaminé, il est nécessaire de désinfecter le matériel au contact de l'eau avant et après l'intervention.

Les désinfectants couramment utilisés sont :

- L'alcool à 70%
- L'eau de Javel
- Le Virkon à 1%

Après avoir brossé sur place le matériel pour le débarrasser d'un maximum de débris et de particules, le désinfectant est pulvérisé sur le matériel qui est ensuite séché à l'air libre, ou bien le matériel est immergé dans un bac contenant le désinfectant. Le matériel est ensuite stocké dans un sac en plastic jetable.

En cas de manipulation d'animaux ou de végétaux, il est nécessaire de se désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique.

Penser à désinfecter également le dessous des semelles de bottes et de chaussures de terrain. Désinfecter les vêtements par un lavage en machine à 60 °C.

2. Tableau des indicateurs

Tableau évaluation des actions (présent dans le docob)

Code	Nom d'action	Priorité	Indicateurs	déclinaison	Périodicité d'évaluation	Ressource principale	Partenaire
GLOBAUX	GLOBAUX	■	Nombre de personnes sensibilisées (grand public)	bocage, forêt, eau, biodiversité	annuelle	N2000	PnR (éducation)
			Nombre de contrats	bocage, forêt, eau, biodiversité	annuelle	N2000	
			Evolution des contractualisation des MAEC	Surface et nombre d'exploitation concernées	5 ans	N2000	PnR (agriculture)
			Nombre de gestionnaires et propriétaires contactés ou sensibilisés	bocage, forêt, eau, biodiversité, agriculture,	annuelle	N2000	
	Etat et enjeux		Suivi de l'évolution d'espèces IC "emblématique"	écrevisses, CHS, papillon (RNR), petite chouette, moule perlière,	2 ans (variable selon espèces)	SHNA/CBNP/N2000	OFB, Fédération de pêche
			Suivi de l'état de la qualité des cours d'eau et paramètres physico-chimique		5 ans	Observatoire qualité de l'eau	PnR (eau)
ACC1	Animation territoriale	■	Nombre de réunions au sein du Réseau (Natura2000/Fédération de s parcs/Life)		annuelle	N2000	
			Nombre d'article de presse publié, (de supports de communication diffusés), de visite sur le site internet		annuelle	N2000	PnR (com)
ACC2	Animation foncière pour préserver les cœurs de biodiversité	■	Pourcentage de cœur de biodiversité ayant fait l'objet d'une action ou d'une sensibilisation.	Focus sur les forêts anciennes pour 5 prochaines années	3 à 5 ans	N2000	PnR (foret)
			Nombre d'études et d'accompagnements réalisés		Annuelle	N2000	
ACC3	Amélioration de la pertinence des limites du site	■	Nombre d'études suivies et mises en place		5 ans	N2000	
			Rapport entre les surfaces ajoutées et celles supprimées		10 ans	N2000	
BOC1	Plantation et maintien d'arbres isolés et des haies	■	Linéaire ou nombre d'arbres plantés ou entretenus sur les entités par un contrat Natura 2000 ou une autre action convergente		3 à 5 ans	N2000	
BOC 2	Conserver, restaurer et créer des milieux humides en milieu bocager	■	Nombre de mares restaurées ou faisant l'objet de préservation par un contrat Natura 2000 ou une action convergente		3 à 5 ans	N2000	SHNA/ PNR (eau)
BOC 3	Maintenir les prairies et favoriser la gestion extensive	■	Nombre d'hectare de prairies engagées dans une gestion extensive par un contrat Natura 2000 ou une action convergente		3 à 5 ans	N2000	PNR (MOH)
BOC 4	Favoriser les pratiques de gestion raisonnée du risque parasitaire	■	Nombre d'éleveurs et de vétérinaires sensibilisés		annuelle	N2000	PNR (RNR + agriculture)
			Nombre d'exploitations engagées dans des pratiques alternatives		3 à 5 ans	N2000	PNR (RNR + agriculture)

BOC 5	Restauration du fonctionnement hydrique des prairies (« Dé-drainage »)		Surface de prairies ayant bénéficiées d'un contrat Natura 2000 ou d'une action de restauration par un programme convergent		3 à 5 ans	N2000	PNR (RNR + agriculture)
CH1	Aménagement, restauration et mise en tranquillité des gîtes		Nombre de projets de rénovation accompagnés		3 à 5 ans	N2000	SHNA
			Suivi des populations de chauves-souris sur les site Natura 2000	par site /colonie déjà connue	Annuelle	N2000	SHNA
CH2	Améliorer les habitats de chasse des chauves-souris		Surface du site ayant bénéficié d'une action de suivi, d'un contrat ou d'une action convergente		3 à 5 ans	N2000	SHNA
CO1	Suivis des gîtes à chauves-souris, des corridors de déplacement et des zones de chasse		Nombre de gîtes détectés ou suivis en site Natura 2000		3 à 5 ans	N2000	SHNA
			Nombre d'études réalisées		3 à 5 ans	N2000	SHNA
CO2	Analyse des pratiques anthropiques en lien avec la préservation des espèces et des habitats		Nombre d'études réalisées		3 à 5 ans	N2000	SHNA
			Nombre de partenariat mis en œuvre		3 à 5 ans	N2000	SHNA
CO3	États des lieux et suivis de population d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire		Nombre d'études réalisées (voir indicateurs globaux)	Par espèce	3 à 5 ans	N2000	SHNA/CBNP
EAU1	Protection permanente ou ponctuelle des cours d'eau		Nombre de franchissement permanent ou temporaire de cours d'eau mis en place		annuelle	N2000	PNR (eau)
EAU2	Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau, étang et annexes hydrauliques		Nombre et nature des dispositifs mis en œuvre		annuelle	N2000	PNR (eau)
EAU3	Lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles liées aux activités humaines		Nombre d'hectare en contrats MAE sur la réduction/suppression de l'utilisation d'intrants ou en culture biologique		3 à 5 ans	N2000	Biobourgogne, DDT, Chambres d'Agricultures
			Mise aux normes des systèmes d'assainements et d'épurations collectifs (périmètre Morvan)		3 à 5 ans	Agence de l'eau et Conseils départementaux	
FOR1	Mise en place de dispositifs favorisant le développement ou le maintien des forêts feuillues à forts enjeux		Nombre d'îlots et surface ou d'arbres engagés		3 à 5 ans	N2000	
FOR2	Utilisation de matériels adaptés ou innovants pour le maintien et la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire		Nombre d'actions réalisées sur le débardage alternatif		3 à 5 ans	N2000	
FOR3	Gestion irrégulière des forêts de feuillus		Accroissement de la surface engagées dans une démarche de gestion alternative (irrégulier avec régénération naturelle et les mélanges d'essences autochtones) dans les entités par un contrat N2000 ou non		3 à 5 ans	N2000	
FOR4	Favoriser la régénération naturelle et les mélanges d'essences autochtones		Accroissement de la surface engagées dans une démarche de gestion alternative (régénération naturelle) dans les entités par un contrat N2000 ou non		3 à 5 ans	N2000	
FOR5	Maintenir et favoriser le fonctionnement des milieux de transition		Surface des milieux de transition ayant bénéficié d'une action de suivi, d'un contrat ou d'une action convergente		3 à 5 ans	N2000	
MO1	Restauration de milieux ouverts enrichés ou en cours d'enrichissement avec maintien de mosaïques de milieux		Pourcentage de surface réouverte par rapport surface totale à rouvrir		3 à 5 ans	N2000	

MO2	Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâturage		Rapport entre les surfaces enrichies et les surfaces entretenues		3 à 5 ans	N2000	
TOURB1	Restauration et maintien de tourbières et des milieux tourbeux		Pourcentage des surfaces des milieux tourbeux ayant fait l'objet d'une action ou sensibilisation		3 à 5 ans	N2000	PNR (RNR)
TR1	Limitation de l'impact de la fréquentation du public		Nombre d'actions mises en œuvre	inclure les Ei	annuelle	N2000	
TR2	Maintien, création ou restauration des ripisylves		Mètres linéaires entretenus, mise en défens ou restaurées		3 à 5 ans	N2000	PNR (eau)
			Nombre d'expertises réalisées		annuelle	N2000	
TR3	Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives		Nombre et nature de projets accompagnés		annuelle	N2000	PNR (agriculture)
TR4	Lutte contre les espèces envahissantes		Surfaces et linéaires ayant bénéficiés d'actions contractuelles et études au titre de Natura 2000 ou d'autres actions convergentes		annuelle	N2000	
TR5	Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites		Surfaces et linéaires ayant bénéficiés d'actions contractuelles et études au titre de Natura 2000 ou d'autres actions convergentes		3 à 5 ans	N2000	
TR6	Expérimentation, suivi et information sur le changement climatique		Nombre et nature des études ou des contrats réalisés		3 à 5 ans	N2000	PNR
			Nombre d'outils de sensibilisation réalisés (dépliant, animation sur le changement climatique)		annuelle	N2000	PNR
TR7	Action innovante de réintroduction d'espèce		Nombre et nature des études		3 à 5 ans	N2000	SHNA, OFB, Fédération de pêche
			État des populations réintroduites 3 ans après les actions de réintroduction		3 à 5 ans	N2000	